

Zeitschrift: Le Messenger Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen
Herausgeber: Union suisse des Caisses Raiffeisen
Band: 61 (1976)
Heft: 3

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 19.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Messager Raiffeisen



3

Organe officiel
de l'Union suisse
des Caisses
Raiffeisen

Paraît
chaque mois
61^e année
Lausanne
Mars 1976

J.A. 1000 Lausanne 1

Vendredi-Saint ou le temps du mépris

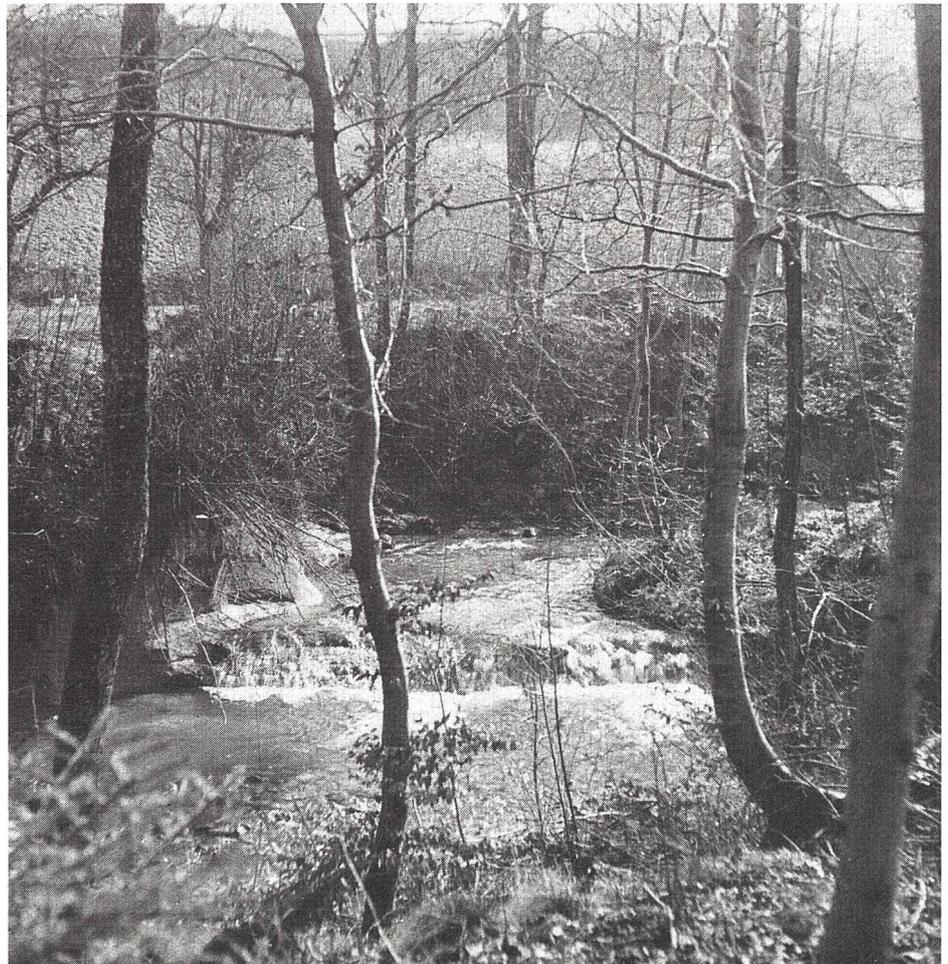
Quand on relit l'histoire de la Passion, ce qui frappe c'est de constater combien tout ce drame de Jésus, l'acclamé du jour des Rameaux, a été l'objet du mépris de tous. Celui qui s'était pleinement donné pour annoncer la parole libératrice de Dieu et planter dans notre histoire, par ses miracles, les signes de l'espérance du royaume, est abandonné, même par les siens : « Je ne connais pas cet homme ». Trahi, jugé au cours d'une parodie judiciaire tant par l'autorité religieuse que civile, il sera objet de mépris de toute la populace de Jérusalem. Jalousie du clergé et des docteurs de la Loi, insécurité politique de Ponce Pilate qui tremble pour sa situation. Tibère n'était pas un patron commode ! « Si tu le libères, tu n'es plus ami de César. » Puis il y a ces soldats qui, pour se passer le temps, se livrent au carnavalesque et tragique couronnement du Seigneur, une couronne d'épines, un roseau en qualité de sceptre, une robe écarlate sur un dos labouré par les coups de fouet, misérable objet de moquerie sur lequel on frappe et l'on crache, avant que de le clouer entre deux brigands devant une populace déchaînée : « Toi qui prétendais sauver les autres, sauve-toi toi-même ! ».

Lourde atmosphère du mépris, atmosphère des camps de concentration, des chambres de torture, des tribunaux d'exception, des déchaînements populaires avides

d'achever le vaincu. C'est toujours, à travers tous les siècles, le même refrain d'ignominie. Et le juste, le fils de Dieu, n'a pas échappé aux froids calculs des grands de ce

Premier printemps dans le Gros de Vaud.

(Photo P. Favre)



monde, liés aux réactions premières et bestiales de la masse. Il n'a pas échappé lui, le Fils de Dieu, qui est venu pour nous dévoiler une qualité de vie totalement neuve, liée à l'espérance. Les hommes préfèrent la nuit à la lumière.

Ces gens d'autrefois ne sont pas différents de nous. Aveuglés par leurs passions, leurs intérêts, leurs notabilités, leurs systèmes, ils se sont faits les complices des puissances de la nuit, ces puissances qui mènent au mépris de l'homme. Notre société moderne n'a rien appris. Tout comme ceux de Jérusalem, elle refuse l'amour, elle s'obstine dans les ornières de l'injustice et du désordre. Notre monde, si fier de sa sagesse, se perd dans la déraison et l'incohérence de ses primitives réactions. Il est prêt, aujourd'hui comme jadis, à crier : « Crucifie, crucifie ». Et les pauvres deviennent toujours plus pauvres, et le nombre des victimes de l'injustice s'accroît sans cesse et l'empire concentrationnaire étend son hideux pouvoir, et l'inquiétude du lendemain devient l'obsession permanente de nombre de nos con-

temporains. Notre temps étale ainsi son mépris de l'homme qui n'est plus qu'une dérisoire fonction dans des systèmes dévoreurs d'humanité.

La crise que nous vivons n'est que superficiellement économique, elle a comme arrière-fond une vision du monde orientée vers des buts anti-humains, elle porte en elle cette maladie qui est à la mort : le mépris de l'homme.

Pour que cette fatalité historique soit éliminée, il faut aller à la croix. Non pas faire chorus avec les moqueurs de Vendredi-Saint, mais aller avec Jean, avec Marie, et surtout avec ce capitaine romain qui confesse : « Certainement celui-là est Fils de Dieu ». Aller avec ceux qui, tout au cours de l'histoire de ce monde voué à la nuit, ont découvert et découvrent en ce jour où le Fils de Dieu expire entre deux brigands, l'acte d'amour d'un Dieu qui veut, par le sang de son Fils, restaurer la dignité et la valeur de l'homme, l'aube d'une Pâques qui est recréation dans la joie et l'espérance.

DuBois

cité. Il a changé le monde et délivré les hommes. Alleluia ! »

Avons-nous le droit d'avoir une joie sans partage ce jour de Pâques en cette année 1976, si lourde de soucis et si pleine d'angoisse ?

Sans doute, il y a de nombreux problèmes un peu partout dans le monde. Mais, ne faut-il pas voir tous les aspects de la situation ?

Grâce à l'action de ses hommes politiques, de ses inventeurs et de ses savants, et aussi de l'Eglise — ne l'oublions pas — notre monde occidental et chrétien avait organisé une société où il y avait de l'ordre, du travail, de la tenue, une société qui respectait les grandes notions de loi, de liberté de la personne, de haute culture, une société qui prônait la famille, la religion, la patrie, une société policée et viable.

Il serait facile de citer, sans vouloir être complet, bien des réussites :

Nous avons l'instruction généralisée ; il n'y a plus de gens qui ne savent pas lire.

Pensez aux progrès de la médecine : prolongation de la durée moyenne de la vie, organisation hospitalière, soins médicaux compétents assurés.

Limitation de la durée du temps de travail, totalement inconnue autrefois, le travail rendu moins pénible par les machines.

Et notre civilisation des loisirs : vacances généralisées pour tous. Au début du tourisme, les clients étaient les gens fortunés : noblesse du sang, noblesse de la politique, noblesse du portefeuille.

Et toutes les prestations sociales pour les diverses catégories, alors qu'il n'y avait rien ou si peu de choses il n'y a pas bien longtemps.

Dans le plus modeste ménage ouvrier, il y a un confort que Louis XIV n'avait pas dans son château de Versailles.

Cloches de Pâques

Il y avait au début du siècle, en Alsace, la coutume de sonner les cloches de la Résurrection partout en même temps, le Samedi-Saint à 15 heures. Et le meilleur endroit pour les entendre, dominant la plaine de plusieurs centaines de mètres, était le sanctuaire national de Sainte-Odile, sur la crête des Vosges, d'où l'on voit et entend plus de trois cents clochers. Un romancier, René Bazin, dans un livre un moment célèbre, « Les Oberlé », y conduit les deux fiancés héros de son livre avec de nombreux autres pèlerins : « Le son des cloches venait du pied de la montagne, de loin et de bien loin : voix de petites cloches et

voix de bourdons de cathédrales ; voix qui passaient, intermittentes et fines, et voix qui se prolongeaient en grondement ; au fond la flèche unique de la cathédrale de Strasbourg, symbole de la patrie et symbole de la foi. Cris d'allégresse de tout un peuple d'églises : cantiques de l'éternel printemps qui s'élançaient du fond de la plaine voilée de brume et montaient pour se fondre ensemble au sommet de Sainte-Odile : l'air priait, les âmes songeaient... »

Que chantaient les cloches d'Alsace — comme d'ailleurs toutes les cloches de la chrétienté ? « Pâques : le Seigneur est ressus-

Autrefois, dans nos villages, il y avait quelques familles riches et dominantes et beaucoup d'autres avaient un budget plutôt modeste. En quelques dizaines d'années, la misère a plus reculé que pendant des centaines d'années auparavant.

Et par dessus tout, la liberté : liberté personnelle, liberté d'opinion, liberté politique, liberté religieuse.

Nous avons une société efficace, cultivée et relativement humaine, la meilleure depuis des millénaires, par rapport à tout ce qui l'avait précédé et tout ce qui allait suivre dans les régimes totalitaires. Et l'on voudrait faire croire aux gens qu'ils n'ont jamais été si malheureux.

Bien entendu, nous ne disons pas que tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes ; il y a des points faibles et inquiétants : tensions politiques, récession, chômage : l'histoire est un jeu régulier et alternatif de crises et de détentes.

Et là où il y a des points faibles, cela ne vient-il pas d'un début de

déchristianisation et de démorallisation ? On oublie l'Évangile, on oublie surtout de vivre d'après l'Évangile, et alors l'homme se retrouve avec ses vieux démons éternels : l'égoïsme, l'intérêt, la violence, la rapacité, l'exploitation de l'homme par l'homme. Il y a encore de la misère dans le monde, mais je crois qu'il y a surtout des misères morales.

Il faut donner aux gens des moyens de vivre, mais il faut surtout leur donner des raisons de vivre. Et c'est là que nous retrouvons Pâques avec sa foi et son espérance, avec le Seigneur Jésus mort et ressuscité pour nous.

Pâques demeure jusqu'à la fin des temps une aube nouvelle et le matin du monde. Si nous faisons ce que nous pouvons, chacun à notre place — il faut changer le monde et surtout changer les cœurs — nous avons le droit d'espérer des aurores nouvelles et des jours meilleurs.

Abbé Christophe

Réflexions sur la crise

La période de grande prospérité a duré trop longtemps pour que raisonnablement on ait pu douter qu'elle cesserait un jour. Seuls quelques pessimistes prédisaient — sans argument majeur — que les vaches grasses allaient se terminer bientôt. Les économistes se montrèrent pour la plupart d'un optimisme béat, dirigeant leurs recherches non pas vers la préparation à la récession, mais en direction de l'aménagement d'une croissance continue. Si un économiste avait annoncé en 1970 que la crise allait surgir bientôt, il n'aurait pu le faire qu'en spéculant sur le changement. En effet, la récession actuelle était imprévisible, parce qu'elle a été le résultat d'événements politiques et économiques conjugués. D'autre part, nous ne connaissons pas un seul économiste sérieux qui n'ait pas averti du danger réel que l'inflation faisait

courir à nos économies et à nos sociétés.

Les causes

Les causes réelles de la récession d'aujourd'hui sont nombreuses. Elles seront sans doute mieux analysées avec quelques années de recul et fourniront de jolis sujets de thèses aux étudiants en sciences économiques des années 1980 à 1990. On verra mieux alors le poids de chaque élément dans la situation d'aujourd'hui. Mais sans doute l'inventaire des causes que nous dressons actuellement ne sera-t-il pas élargi.

Il y a en premier lieu les causes politiques, dont la plus importante est la décision prise par les pays arabes producteurs de pétrole de quadrupler le prix de cette importante matière énergétique. Il en résulta un énorme gonflement des coûts pour l'ensemble

de la production industrielle et un dérèglement des échanges internationaux. Parmi les causes politiques se rangent également les foyers de tension dans plusieurs coins du globe.

Les facteurs économiques de la crise se situent essentiellement au niveau monétaire, par l'absence quasi totale de véritable système monétaire international. A la disparition de l'or comme étalon-monnaie n'a succédé aucun système cohérent. Le dollar s'est effondré, la livre sterling ne jouit plus d'aucun prestige et les fameux droits de tirage spéciaux (D.T.S.) n'ont pas pris la relève. Dans un « non-système » de changes flottants, trop d'incertitudes pèsent sur le marché pour favoriser les échanges. Il en est donc résulté une réduction massive des échanges internationaux. A ces facteurs économique-monnaies s'ajoutent les éléments psychologiques très importants, bien que difficilement mesurables ; ils se manifestent sur le plan de l'entreprise par une réduction des investissements (réduction succédant aux investissements parfois excessifs et irraisonnés dans certains secteurs industriels) et sur le plan individuel par un frein aux dépenses. Cette demande privée s'est par conséquent retournée vers l'épargne. Enfin, certains estiment que les thèses alarmistes du Club de Rome ont également joué un rôle dans le réflexe de contraction des investissements, mais c'est là une appréciation purement spéculative. Tous ces éléments se sont donc cumulés pour provoquer le vaste repli actuel qui se concrétise par une réduction de la demande globale, par une réduction des commandes, par une diminution de la production industrielle et par conséquent par du chômage.

La Suisse, pays exportateur de produits industriels et de luxe, s'est trouvée doublement pénalisée par ce mouvement de repli. Le chômage a fait son apparition. La main-d'œuvre étrangère a dû quitter massivement notre pays, réduisant ainsi encore davantage la demande interne et libérant un grand nombre d'appartements. A la crise horlogère s'ajoute la crise du secteur de la construction. La dégringolade des monnaies-clés a mis en vedette notre franc suisse, dont la demande spéculative a porté le cours à des sommets tels que notre industrie d'exportation s'en est trouvée double-

Mutations dans l'effectif des Caisses Raiffeisen suisses en 1975

Canton	Effectif à fin 1974	Entrées en 1975	Effectif à fin 1975		
Appenzell R.E.	3	—	3		
Appenzell R.I.	3	—	3		
Argovie	100	1	101		
Bâle-Campagne	14	—	14		
Berne :					
a) allemand	83	} 157	} 84		
b) Jura	74			1	74
Fribourg :					
a) allemand	15	} 75	} 15		
b) romand	60			—	60
Genève	35	—	35		
Glaris	1	—	1		
Grisons :					
a) allemand	44	} 97	} 45		
b) italien	9			1	9
c) romanche	44			—	44
Lucerne	52	—	52		
Neuchâtel	34	—	34		
Nidwald	6	—	6		
Obwald	4	—	4		
Saint-Gall	84	—	84		
Schaffhouse	4	—	4		
Schwytz	14	—	14		
Soleure	76	—	76		
Tessin	104	3	107		
Thurgovie	47	—	47		
Uri	18	—	18		
Valais :					
a) allemand	65	} 130	} 66		
b) romand	65			1	65
Vaud	84	1	85		
Zoug	12	—	12		
Zurich	10	—	10		
	1164	+8	1172		

Répartition par régions linguistiques :

Suisse romande : 353 Caisses	Suisse italienne : 116 Caisses
Suisse allemande : 659 Caisses	Suisse romanche : 44 Caisses

Fondations :

Suisse romande	Chavannes-de-Bogis / VD
Suisse allemande	Furna / GR Dotzigen / BE Muri / AG
Suisse italienne	Gandria / TI Locarno Monti / TI Chironico / TI
Ancienne Caisse indépendante qui s'est affiliée à l'Union suisse en 1975	Saas-Grund / VS

ment pénalisée. L'absence d'un régime de changes stables a favorisé cette envolée de notre unité monétaire.

Quelle reprise ?

Dans ce contexte de « crise globale », on parle beaucoup de reprise. A chaque instant, on cite les dates du nouveau « décrochage », dates qui sont régulièrement reportées... On ne cesse de répéter en Suisse que la reprise viendra de l'étranger. La France, quant à elle, attend beaucoup de la reprise en Allemagne, en assistant impuissante, ces jours-ci, à la spéculation sur sa monnaie. L'Allemagne espère baser sa propre reprise sur celle qu'annoncent les Américains. On nous répète également que les gouvernements sont à même de relancer la machine, mais qu'aucun ne veut en prendre le risque seul, préférant 10 % de chômage à 10 % d'inflation !

Il y a certes une raison majeure à croire en la reprise : c'est l'existence des besoins non satisfaits aussi bien dans les pays du tiers monde que dans nos sociétés industrielles. Mais encore faut-il aux premiers les moyens de satisfaire leurs besoins et aux seconds le désir de le faire. La théorie de l'aide au tiers monde créatrice d'une nouvelle demande a montré très vite ses limites et cela a été une éloquente leçon d'économie élémentaire : un investissement qui ne crée pas de richesse n'est profitable à personne. La réplique du fameux « Plan Marshall », transporté au tiers monde, n'a pas connu les mêmes succès, car l'Europe de l'après-guerre n'offrait de loin pas les mêmes possibilités de développement que le tiers monde actuel. On réalise également peu à peu que, dans nos sociétés industrielles, nous avons vécu largement au-dessus de nos moyens !

Le monde est donc en crise. Alors que les uns évoquent la reprise, qui ne se manifeste toujours pas, les autres prédisent les pires malheurs à nos sociétés. A la base, il y a également le total désarroi des économistes et de leurs écoles. L'économie de marché ne fonctionne plus selon les thèses orthodoxes supposant que tout déséquilibre se trouve automatiquement corrigé par le jeu de la variation des prix. Or, il se pourrait aujourd'hui que les prix soient devenus l'élément moteur du marché. Cela rend nos économies infiniment plus vulnérables.

D'autre part, il faut bien admettre que la concentration des activités et l'apparition des grandes sociétés multinationales ont quelque peu modifié les données théoriques de l'analyse classique, bien que l'analyse rigoureuse fasse ici aussi encore défaut.

Ajoutons que la croissance de la productivité de ces dernières années constitue une cause de création de chômage, puisque cette croissance a permis le remplacement toujours plus rapide des travailleurs par des machines. Les profits provenant de cette productivité, au lieu de favoriser une réduction des horaires de travail par exemple, ont été détournés vers de nouveaux investissements, à leur tour créateurs de chômage. Selon cette théorie, l'excès d'investissements serait l'une des causes principales du chômage.

Autre élément important de la crise : la création de besoins artificiels qui, pendant ces dix dernières années, a permis une demande excessive et a encouragé des investissements dans des secteurs artificiels. Les réactions d'ordre social contre la société de consommation n'étaient, dans ce sens, pas seulement des crises sociales, mais des avertissements d'ordre économique.

Crise économique de surproduction ou de sous-consommation ? Crise du système économique et capitaliste ? Conséquence de la seule inflation ou encore du désordre monétaire ? La question est certes importante, mais pour l'instant, on constate que nos sociétés industrielles doivent faire face à un chômage massif. Ce n'est pas sur le plan de la doctrine, qu'elle soit keynésienne, néo-marxiste ou friedmanienne que l'on trouvera la solution. Il faut en premier lieu recréer la confiance chez les consommateurs, donner à ceux qui ont des besoins les moyens de les satisfaire et éviter, sur le plan interne de chaque pays, que la situation n'empire. Les programmes de relance internes sont donc très importants. On parlera ensuite du nouvel ordre économique mondial, ordre dans lequel devront coopérer les pays industriels et les pays du tiers monde. Les premiers devront apprendre à moins gaspiller et à vivre plus modestement. Les seconds devront être aidés de manière énergique à entamer enfin leur développement.

Roger Schindelholz

17/2/76

L'année agricole 1975

Après un hiver exceptionnellement doux, le printemps a commencé par des chutes de neige abondantes dans les montagnes. Le départ de la végétation s'en est trouvé retardé. A la fin mai déjà, on signalait les premières chutes de grêle. Les grandes chaleurs ont débuté au mois d'août suivies vers le milieu et la fin du mois par de fortes précipitations qui ont provoqué de nombreuses inondations. La Suisse romande a été gravement touchée par des chutes de grêle le 18 et le 19 septembre. Pour l'ensemble de l'année, la Société suisse contre la grêle a reçu environ 18 900 cas de sinistres contre 6830 en moyenne de ces trois dernières années et 12 840 en moyenne des 10 années 1961/1970. En automne, les conditions atmosphériques ont été favorables si bien que — contrairement à l'année précédente — les agriculteurs ont pu terminer les travaux

des champs dans de bonnes conditions.

Sur le Plateau, la récolte de foin n'a pas atteint entièrement le niveau de 1974 mais la qualité était tout aussi bonne qu'il y a une année. En revanche la récolte de regain a été déficitaire tant au point de vue de la qualité que du volume. En automne, la pâture et les cultures dérobées se sont prolongées plus que d'habitude, ce qui s'est répercuté positivement sur l'approvisionnement en fourrages. Sur les alpages, le retard a été considérable au début, mais il a pu être lentement comblé. La montée ne s'est faite que très tard sur les hauts alpages à cause de la neige et le bétail n'y a pâturé que pendant une brève période.

Les cultures de céréales d'automne qui avaient été ensemencées dans de mauvaises conditions en 1974, de même que les cultures de céréales de

printemps, se présentaient relativement bien au mois de juillet. Une bonne partie des céréales panifiables ont été récoltées à la fin juillet et au début d'août dans des conditions idéales. Par contre, la récolte a été contrariée dans les régions plus élevées par d'abondantes précipitations à partir du 10 août ; on a signalé du blé germé. Les rendements de la récolte ont été d'environ 20 % inférieurs aux excellents résultats de 1974. On a enregistré une extension des cultures de céréales fourragères, surtout pour l'avoine. Dans l'ensemble du pays, les rendements à l'hectare n'ont pas atteint ceux de l'année précédente pour l'orge et l'avoine. Les cultures de maïs-grain ont subi un long retard dans leur développement, mais il a été peu à peu entièrement comblé grâce au beau temps d'automne. Les cultures de colza n'ont pas pu rattraper entièrement le retard qu'elles avaient subi dans leur développement en automne. Les rendements ont été de 34 % inférieurs à ceux de 1974, alors que les surfaces n'ont pas subi de modifications. Pour les pommes de terre, la régression des surfaces qui durait depuis des années a été enfin stoppée. Les rendements n'ont pas donné partout satisfaction, principalement dans les variétés précoces. La demande a été exceptionnellement vive cet automne dans les pays environnants où la récolte a été généralement faible. Bien que la surface des cultures de betteraves sucrières ait été augmentée d'environ 10 %, le volume de la récolte a fléchi de 7,5 % par rapport à mai 1974 du fait que le rendement à l'hectare a baissé d'environ 80 quintaux. Les livraisons aux sucreries n'ont atteint que 479 560 tonnes, alors que le volume contractuel est fixé à 600 000 tonnes. Aussi la campagne a-t-elle été de courte durée et s'est terminée déjà le 3 décembre. Quant à la teneur en sucre, elle n'a été que de 14,55 %. Un niveau aussi faible n'avait plus été atteint depuis des années. Les conditions atmosphériques n'ont pas été particulièrement favorables aux cultures maraîchères. C'est ainsi qu'un violent orage a détruit une grande partie des cultures de tomates dans le Tessin à la mi-juillet. Les rendements ont été généralement moyens si l'on excepte les légumes de garde ; ils sont restés inférieurs à ceux de l'année précédente. A la suite des

nombreuses précipitations en juin, les rendements des cultures de *pois à battre* n'ont pas donné satisfaction. Les cultures de fraises ont également souffert du mauvais temps ; tout d'abord la récolte a été retardée, puis elle n'a pas donné les rendements escomptés. La cueillette des cerises a également été retardée par le mauvais temps. Dès le début de la saison, la pression sur les prix des cerises de conserves et à distiller a été extrêmement forte. Grâce à la très vive demande de cerises de table de la part des consommateurs, l'abondante récolte a pu s'écouler sans grandes difficultés malgré les faibles besoins de l'industrie des conserves et des distilleries ; les prix sont toutefois restés à un faible niveau. La récolte des abricots a été, pour ainsi dire, complètement anéantie par le gel. Seul un faible pourcentage d'une récolte normale a pu être cueilli. Malgré les dégâts causés par les chutes de grêle dans certaines régions du pays, la récolte des fruits à pépins a été généralement bonne du fait que les rendements ont été élevés aussi bien dans les cultures intensives que dans les vergers traditionnels. Les consommateurs ont donc bénéficié d'un riche assortiment de pommes. A la fin novembre, les stocks de pommes de table atteignaient le record de 48 840 tonnes dépassant ainsi de 1500 tonnes le dernier record de 1973 (47 340 tonnes). La récolte de fruits à cidre a été plus importante que prévue. On l'estimait, en début de saison, à 225 000 tonnes ; or les livraisons aux entreprises industrielles de transformation ont dépassé 280 000 tonnes, contre 109 000 tonnes en 1974. Les livraisons de « Wasserbirnen » ont atteint un niveau particulièrement élevé.

La récolte de moût a été meilleure que l'année dernière. Alors qu'on tablait sur un rendement prévisible de 950 000 hl, la récolte effective n'a atteint que 829 880 hl (754 000 hl en 1974) après les violents orages de grêle au Tessin et en Suisse romande.

Sur le marché du bois la demande a sensiblement fléchi par suite de la

récession qui a particulièrement touché le bâtiment. Les prix des grumes et du bois pour la fabrication de panneaux tout particulièrement ont subi de fortes pressions. Le fléchissement de la demande s'est également fait sentir pour le bois à papier.

D'après les résultats du recensement fédéral du bétail d'avril 1975, le troupeau bovin comptait au total 1,965 million de pièces, soit une diminution de 0,4 % en l'espace d'une année. Le nombre de vaches est tombé de 900 400 pièces à 891 400 pièces, soit de 1 %. Les effectifs de chevaux, de porcs et de poules ont également diminué. Seul, le troupeau de moutons a augmenté. Comme ce fut déjà le cas en 1974, les conditions d'écoulement du bétail de rente et d'élevage provenant des régions de montagne n'ont pas été très favorables cet automne à la suite de la situation tendue sur le marché du lait et de la viande. Néanmoins, l'écoulement du bétail s'est déroulé de façon satisfaisante ce qui est dû en grande partie aux achats destinés à alléger le marché ainsi qu'aux campagnes d'élimination organisées sur le Plateau assorties de l'obligation de reconstituer les effectifs avec du bétail provenant des régions de montagne. Quant aux exportations de bétail elles ont porté sur 8500 animaux environ jusqu'à la fin novembre ce qui représente une augmentation de 3570 pièces ou d'environ 3/4 par rapport à la même période de 1974.

Les abattages de gros bétail de boucherie ont vraisemblablement fourni une quantité de viande d'environ 4 % moins élevée que celle de l'année précédente. Il faut compter avec une diminution de la production de viande de veau s'élevant à 7 %. La production de viande de porc a également baissé, soit d'environ 4 %. Sur le plan des prix et jusque vers la fin de l'année il n'a pas été possible et de loin de réaliser les prix indicatifs moyens fixés par le Conseil fédéral. Les prix des veaux sont demeurés à un niveau particulièrement bas en particulier durant les mois d'été, ce qui est dû à la régression de la consommation. Enfin, les prix des porcs ont été sous pression depuis la fin avril jusqu'en août ; à part cette période, il a été possible d'obtenir les prix indicatifs moyens.

Par rapport à la période comparable de l'année précédente, les livraisons de lait ne se sont pratiquement pas modifiées au cours du premier semestre (+ 0,1 %). Durant le deuxième semestre cependant, étant donné le bon affouragement vert et la productivité croissante, ces livraisons furent d'environ 2 à 3 % plus importantes. Pour le compte laitier 1974-1975 (du 1er novembre au 31 octobre) la production de lait commercial a atteint 27,7 millions de quintaux, soit un dépassement de la quantité de base de 0,7 million de quintaux. De ce fait, les discussions relatives au contingentement du lait ne se sont non seulement pas apaisées, mais elles se sont au contraire animées.

La production d'œufs du pays fut en 1975 supérieure à celle de 1974 ; en avril en particulier, la production fut considérablement plus importante. Parallèlement, les prix ont commencé à baisser.

Alors qu'en 1974 les apiculteurs avaient obtenu 15,7 kilos de miel par colonie, ils durent se contenter de 4,3 kilos en 1975. Néanmoins, les apiculteurs ont en quelque sorte une fiche de consolation : les prix du sucre ont baissé au cours de l'année.

Le Conseil fédéral n'a satisfait que partiellement les demandes d'adaptation de prix de l'agriculture pour le 1er mai. De ce fait, l'indice des prix des produits agricoles ne s'améliora que de 2,3 % entre fin octobre 1974 et fin octobre 1975. En revanche, l'indice des prix des agents de la production agricole a augmenté de 4,1 % au total bien que les prix des denrées fourragères et des semences ait baissé ; relevons toutefois à cet égard que les frais des outils, des machines, des engrais, des carburants et de la main-d'œuvre extra-familiale se sont accrus. Par conséquent, les prix des agents de la production agricole ont augmenté plus rapidement que ceux des produits agricoles, bien que dans une mesure beaucoup moins grande qu'en 1974. Se fondant sur les perspectives d'une stabilisation des frais de production au cours de l'année à venir, sur le calcul du revenu du travail et pour tenir compte de la situation économique et de la récession, l'Union suisse des paysans a renoncé, le 10 octobre 1975, à présenter une de-

Toute science, si elle ne veut pas rester lettre morte, n'a-t-elle pas l'obligation de faire servir le savoir humain au plus grand bien de l'humanité ?
Raiffeisen

mande d'adaptation générale des prix pour le 1er janvier 1976. Elle y mit toutefois une condition : les autorités et les partenaires sociaux devaient faire preuve de retenue dans le domaine des salaires.

Le 7 décembre 1975, le peuple suisse a approuvé par 586 155 oui contre 541 419 non la loi sur la réglementation des importations et des exportations de produits agricoles transformés. Cette votation fédérale a été

rendue nécessaire par le référendum que la maison Denner a demandé. Bien qu'adoptées de justesse, les nouvelles dispositions n'en constituent pas moins une des bases importantes en vue du maintien de l'industrie alimentaire suisse. En outre, elles contribueront à la transformation de quantités de produits agricoles aussi élevées que possible.

Union suisse des paysans, Brougg

leurs, et fixer une date précise d'entrée en vigueur du nouveau tarif. Les nouvelles dispositions seront appliquées aussi bien aux titres en circulation qu'à ceux émis seulement après la date fatidique.

On peut tout au plus considérer comme disposition transitoire, un peu mince il est vrai, le fait que ce changement a été rendu public plusieurs mois avant son entrée en vigueur.

Vous ajoutez : « Je pense que les personnes touchées par ces nouvelles prescriptions vont réagir et avec raison ». L'épargnant suisse, hélas, n'est pas groupé, organisé, syndiqué... Or, dans le monde politique moderne, seuls les puissants groupes de pression peuvent intervenir avec quelques chances de succès. Isolé, l'épargnant doit se résigner.

Nous savons que cette réponse ne donnera pas entière satisfaction à notre aimable correspondant. En guise de fiche de consolation nous ajouterons : personnellement, nous ne sommes pas enchanté de cette nouvelle aggravation du taux de perception de l'impôt anticipé. Le citoyen qui déclare ses capitaux au fisc a cependant la possibilité de récupérer ce prélèvement de plus du tiers du revenu du capital épargné. Quant à celui qui évite la douloureuse étreinte du pressoir fiscal il doit en bonne logique faire face, crânement, aux conséquences de ses... omissions.

-pp-

Relèvement du taux de l'impôt anticipé (IA)

Premières vagues après notre circulaire du 18 novembre 1975

Un très actif gérant nous écrit en date du 20 novembre dernier (il n'a donc pas laissé traîner les choses !) :

« Je me réfère à votre circulaire du 18 crt. et je me permets de vous exposer ce qui suit :

Je prends bonne note du nouveau taux d'impôt anticipé pour 1976, mais une chose me frappe, soit :

Le 35 % doit être appliqué à tous les coupons d'obligations échus dès le 1er janvier 1976. Comment allons-nous justifier cette affaire devant notre fidèle clientèle ? Pour les obligations, le taux ne change plus durant la durée du contrat qui a été passé avant la mise en vigueur du nouvel arrêté. Tous les coupons calculés doivent être revus avec ce nouveau taux. Je pense que les personnes touchées par ces nouvelles prescriptions vont réagir et avec raison. Je songe que nous avons encore des obligations à 5 ¼ % et que nous allons leur infliger cette sévère décision. Le déposant n'est pas soutenu. Ne serait-il pas plus juste d'appliquer ce nouveau taux pour toutes les nouvelles obligations émises en 1976, ce serait rendre hommage à ceux qui nous ont fait confiance ?

Il me semble qu'une disposition transitoire devrait intervenir dans ce cas... »

« Comment allons-nous justifier cette affaire devant notre fidèle clientèle », demandez-vous ? Vous n'êtes, en l'occurrence, qu'un intermédiaire, tenu d'encaisser gratuitement les droits que vous transmettez ensuite, tout aussi gracieusement, à Berne. Vous n'avez aucune possibilité de vous dérober à cette obligation sans vous mettre dans vos torts, avec

toutes les conséquences graves qui pourraient en résulter pour votre Caisse et pour vous-même. On ne saurait donc en l'occurrence vous charger de tous les péchés du monde fiscal. Et n'étant pas fautif, vous n'avez pas de justification à fournir.

Cette disposition ayant été modifiée par des autorités aussi officielles que légales, vous devez vous incliner, quitte à murmurer tout bas. Car, comme le disait un fin connaisseur de l'âme helvétique, le général Guisan (nous ne garantissons pas l'exactitude des termes, mais le sens y est) : « Le soldat suisse grogne toujours, mais il marche quand même ». Il en est de même du banquier-percepteur...

La Confédération peut naturellement modifier le taux de l'IA, tout comme celui d'autres impôts d'ail-

L'épargnant n'est pas le punching-ball des économistes et des politiciens

L'épargnant suisse n'est pas à la noce aujourd'hui. Porté au pinacle il y a quelques mois encore, il est en ce moment quelque peu abasourdi par les coups de massue qu'on lui assène avec un manque flagrant de suite dans les idées.

Hier encore, on nous ressassait que l'épargnant était un monsieur, un sujet d'élite. Grâce à sa persévérance, le marché financier était assez bien fourni. Que deviendrions-nous, ajoutait-on, sans les capitaux qu'il confie généreusement aux banques suisses, au mépris des conditions plus alléchantes offertes sur l'Euromarché par

exemple ? L'épargne ? C'est plus et mieux qu'un geste rituel, c'est l'expression d'un état d'esprit, c'est une vertu. Et tout le tralala.

Aujourd'hui, sans tambour ni trompette, on lime les taux : ici, d'un ½ % pour l'épargne ordinaire, là de ½ à ¾ % pour celle des personnes du troisième âge qui aurait, paraît-il, touché un intérêt surfait, compte tenu des droits étendus de disposition : ces comptes « vieillesse » dus au génie inventif et créateur d'importants établissements bancaires qui espéraient par ce moyen recueillir des capitaux encore placés ailleurs. La rémunéra-

tion des comptes « Jeunesse » enfin doit aussi passer sous le joug de la baisse des taux créanciers.

Que devient dans tout cela l'encouragement à l'épargne prôné à grands cris il y a si peu de temps encore ?

L'épargnant se voit non seulement frustré d'une part du rendement de son capital, il reçoit encore — bien qu'il n'ait rien demandé ! — des conseils qui ne sont pas piqués des vers. Ainsi, on lui reproche maintenant d'aggraver la récession en mettant trop d'argent de côté, ou en ne consommant ou n'investissant pas ou plus assez. Lors de la dernière journée des villes suisses, après avoir souhaité que nous ne soyons pas repris par une frénésie de consommation, un conseiller national recommanda, fort gentiment il est vrai, de *ne pas commettre d'exagération dans l'épargne* ! En réponse à un député qui avait demandé par voie de motion de prévoir des défalcatations d'impôt sur les livrets d'épargne et leurs revenus, le représentant du Gouvernement d'un canton romand déclara : « Traiter différemment ceux qui placent leurs économies sur les livrets d'épargne ou sous d'autre forme — bons de caisse, obligations, hypothèques — serait créer une inégalité entre contribuables, contraire à la Constitution fédérale. » Ce qui est exact. Puis, il renchérit : « De plus, l'épargne n'a pas aujourd'hui à être soutenue : elle se forme normalement et certains milieux se plaignent même qu'elle est trop forte. » Ici nous ne suivons plus et nous ajouterons : cette dernière remarque est un peu forte. L'aisance actuelle du marché des capitaux n'a pas été uniquement — bien loin de là — provoquée par une recrudescence de l'activité d'épargne des classes moyennes, mais aussi et de façon prépondérante, par le fléchissement des besoins de crédit de l'industrie, du commerce et de l'artisanat, par la retenue non seulement dans l'octroi, par les banques, de nouvelles avances, mais encore par le ralentissement de la mise à contribution d'anciennes limites de crédit d'importants anciens clients des établissements financiers. Ce n'est donc pas la seule augmentation nette de l'épargne populaire qui a saturé les marchés de l'argent et des capitaux.

Et même si réellement le Suisse économisait davantage, serait-ce un

mal ? Nous ne le pensons pas. L'épargnant d'âge moyen — de 50 à 60 ans — cherche de plus en plus à créer et à alimenter régulièrement ce que l'on peut appeler l'épargne de la crainte, de la peur. De la crainte de ne pas disposer de suffisamment de moyens lorsque l'heure de la retraite sera venue. De la peur de ne pas pouvoir payer les énormes factures de frais d'hospitalisation en cas d'opération ou de traitement médical prolongé, pour ne citer qu'un exemple. Car, n'en déplaise à nos théoriciens, les Suisses, notamment les pères de famille, ne sont pas tous des Crésus. Ils bénéficièrent, eux aussi, de bonnes années, certes, mais leurs charges de famille absorbèrent la presque totalité de leurs revenus, ce qui n'a pas favorisé la constitution de réserves. Les enfants élevés et établis, n'ont-ils pas le droit de songer un peu à eux-mêmes maintenant ? Tous n'ont pas pu conclure de grosses assurances, tous ne toucheront pas une retraite princière. Nombreux sont encore nos concitoyens dont l'assurance-maladie contractée il y a 10 ou 20 ans, ne permettra pas de s'offrir, en cas de graves épreuves, une chambre d'hôpital semi-privée dont le prix journalier, dans la plupart des cantons, varie

de 70 à 160 francs. Ce ne sont là que quelques aspects du résultat de l'examen que le Suisse au seuil du troisième âge est bien en droit de faire.

Le risque que la plupart des Suisses fassent des excès d'économie n'existe guère. Aujourd'hui comme hier, l'épargnant mérite d'être encouragé, son épargne doit être rémunérée de façon à stimuler l'esprit de prévoyance.

La liquidité actuelle des marchés de l'argent et des capitaux ne saurait être comptée comme une faute dont on croit vouloir ou pouvoir charger l'épargnant. Malgré la trop courte période durant laquelle le carnet d'épargne suisse bénéficiait d'une bonification d'intérêt de 5 %, l'épargnant de notre pays reste le grand « laissé pour compte » de notre ère inflationniste. L'érosion monétaire a rongé en 1975 encore une part du rendement de son capital. Cela doit cesser si l'on ne veut pas qu'un jour — peut-être plus proche qu'on ne le pense — de doctes théoriciens nous apprennent, sur un ton qui sera alors parfaitement inutile, que l'esprit d'épargne a définitivement f... le camp. Ce seraient alors des lendemains qui ne chanteraient pas.

-pp-

Billets de banque hors cours

Préavis : Nous vous rappelons, à toutes fins utiles, que le délai d'encaissement des billets de banque ci-après désignés arrive *irréremédiablement à échéance le 30 septembre 1978* :

	recto	verso
fr. 1000.—	tête de femme	fonderie
fr. 500.—	tête de femme	brodeuses
fr. 100.—	tête de femme	faucheur
fr. 50.—	tête de femme	bûcheron

La Banque centrale

En souvenir de l'année de la femme...

Une belle femme plaît aux yeux, une bonne femme plaît au cœur ; l'une est un bijou, l'autre est un trésor.

Napoléon

Terminologie bancaire

Les rapports annuels de banques, les études sur la situation économique et monétaire du pays mentionnent parfois que :

... « les 72 banques adressant un rapport mensuel à la Banque nationale suisse... »

De quelles banques s'agit-il en l'occurrence ? Ce groupement de 72 établissements fournit régulièrement des renseignements permettant à la BNS de tirer des leçons de l'évolution de la situation, de marquer en pour cent par ex. l'augmentation ou la diminution de l'expansion du crédit etc. Il est donc en quelque sorte la carte de visite de l'industrie bancaire suisse et se compose de :

28 banques cantonales
5 grandes banques
39 banques régionales et caisses d'épargne

- pp -

« On ne fait pas boire un âne qui n'a pas soif »

« On ne fait pas boire un âne qui n'a pas soif. » Les entrepreneurs que nous ne prenons nullement pour des solipèdes, nous pardonneront de leur servir ce rapprochement. Mais face à la crise que traverse tout le secteur de la construction, l'augmentation de l'épargne bancaire et la baisse des taux des nouvelles hypothèques, comme la possibilité bien plus grande qu'auparavant de recourir aux disponibilités bancaires ou au marché des capitaux ne changeront pas grand-chose à leur situation.

Récemment à Bienne, le président de la Société suisse des entrepreneurs a formulé le vœu que les conditions du marché des capitaux et du crédit restent le plus possible avantageuses grâce à des taux bas et des amortissements raisonnables. La différence entre anciennes et nouvelles hypothèques — fort heureusement en diminution — devrait complètement disparaître.

A quoi, le directeur général de la SBS, M. Strasser, répondit que la récente décision d'abaisser les taux d'intérêt sur les nouvelles hypothèques ne fera certainement pas de miracle. Une réactivation immédiate de la construction de logements demeure probable. Au vu de 80 000 logements vacants, selon M. Strasser, l'effet que pourrait avoir une hausse des taux hypothécaires ne doit pas être surestimé. Le président des entrepreneurs en est d'ailleurs conscient lorsqu'il affirme qu'il faudra probablement se résigner à ce que pendant deux ou trois ans les chiffres de la construction de logements n'atteignent pas plus de 30 % de la production record de 1973. « Il faudra que se manifeste une certaine pénurie, peut-être indésirable, de logements pour qu'une demande de l'ordre d'environ 40 000 unités par année se répercute sur la production », affirme M. Messmer.

En attendant, les banques se disent disposées à apporter leur concours à la réalisation des programmes urgents. Mais là encore, il ne faut pas attendre de miracle. Reprenons les propos du directeur de la SBS. « Le sensible accroissement au niveau des crédits consentis à la construction pourrait en

fait laisser supposer que le mouvement de reprise est déjà lancé. Il apparaît cependant que de nombreuses promesses de crédit sont plutôt des arrangements dictés par la précaution. En effet, la proposition du Conseil fédéral de prolonger l'arrêté sur le crédit prévoit également, ce qui est regrettable, la prorogation de l'encadrement des crédits, mesure pourtant controversée. Aussi, l'augmentation des promesses de crédit à la construction n'est-elle pas nécessairement significative. »

Le volume global des crédits effectivement utilisés approche ou égale le niveau relativement modeste de l'année dernière, précise M. Strasser. Quant à la réserve de travail dans l'industrie du bâtiment, elle avait chuté en juillet dernier de 52 % par rapport à l'année précédente. « Ces

chiffres, inquiétants, traduisent la retenue que les investisseurs immobiliers en puissance continuent à observer. Un revirement de tendance n'est pas perceptible, car d'après les indications de l'OFIAMT les perspectives d'emploi au troisième trimestre 1975 ne sont qualifiées de « bonnes » que par 0,4 % des entreprises consultées et dont l'activité principale porte sur la construction. »

On le voit, malgré des facilités financières accrues, les investisseurs — que ce soit dans l'immobilier ou dans les constructions industrielles — demeurent sur leur réserve. Le surplus de logements comme la récession économique ont bloqué les projets. Cela ne fait qu'accroître l'importance des programmes urgents d'investissement dans le domaine des équipements collectifs et des projets d'assainissements.

S. D.

(Bulletin Immobilier,
Lausanne, No 18/1975)

Aux gérantes et aux gérants des Caisses affiliées

Edition d'une nouvelle formule d'avis aux débiteurs

Nous avons édité une nouvelle formule No J 213 par laquelle les débiteurs sont avisés de la *baisse des taux d'intérêt* de leurs emprunts ou de leurs crédits en compte courant.

Cette formule, qui ne coûte que 7 centimes pièce, peut être glissée dans une enveloppe à fenêtre. Notre service tient donc à votre disposition la formule J 213 et l'enveloppe correspondante.

Economat de l'Union suisse

Chronique fiscale

L'obligation de tiers de donner des renseignements dans la procédure d'imposition

Dans notre pays et à l'étranger, on promulgue actuellement des lois et on prévoit des mesures destinées à combattre la fraude fiscale. Dans son message du 8 janvier 1975, le Conseil fédéral soumet à l'Assemblée fédérale un projet de loi contre la fraude fiscale qui, comme la loi-type sur l'harmonisation fiscale, propose que des tiers soient tenus de renseigner directement les autorités fiscales et de leur remettre des attestations.

Il est bien connu que les nécessités de l'imposition amènent les autorités chargées de l'évaluation à demander au contribuable des pièces et des attestations que celui-ci doit souvent se procurer auprès de tiers pour s'acquitter correctement de son devoir fiscal. Les attestations et renseignements sont donc remis par le tiers à son partenaire contractuel ou commercial qui doit remplir, documenter ou compléter sa déclaration d'impôts. La nouvelle loi spéciale modifiant l'arrêté concernant l'impôt pour la défense nationale vise par son nouvel article 89, alinéa 2 et surtout par l'art. 90, alinéa 6, à faire un pas important en avant en donnant au fisc le droit de

demander à un tiers des documents et des renseignements concernant un autre contribuable. Des raisons importantes militent contre cette nouvelle législation.

L'obligation faite à des tiers de renseigner directement les autorités fiscales et de leur fournir des documents lèse le secret professionnel, qui est sanctionné par d'autres lois de notre pays (par exemple, l'art. 47 de la loi fédérale sur les banques et les caisses d'épargne). Elle comporte en outre des dangers que le donneur de renseignements n'assume pas volontiers, par exemple la possibilité de confusion concernant la personne et le contenu de l'information. Compte tenu de la notion élevée qu'ont de leur responsabilité ceux qui sont chargés de défendre le secret professionnel, il sera aussi difficile aux autorités fiscales d'obtenir d'eux des justificatifs que des contribuables eux-mêmes.

Selon l'art. XVI de l'accord de la Suisse avec les Etats-Unis, notre pays est tenu de fournir les renseignements qui peuvent être obtenus selon le droit suisse. Si l'obligation de donner des renseignements est élargie chez nous, il peut en résulter, aux termes de l'accord sur la double imposition, une

extension de l'obligation de renseigner des Etats étrangers. Les étrangers n'ayant plus la certitude que dans notre pays le secret professionnel est protégé par la loi, seraient incités à transférer certaines affaires à l'étranger, ce qui affecterait gravement notre secteur des services. Il en résulterait une baisse de revenus dans les banques, les sociétés financières et les fiduciaires, et un recul proportionnel des recettes fiscales de la Confédération et des cantons.

L'obligation faite à des tiers de renseigner directement les autorités fiscales, mesure qui est en contradiction avec la procédure d'auto-taxation qui est en vigueur dans notre pays, a été rejetée par le législateur aussi bien dans l'arrêté urgent concernant l'impôt pour la défense nationale que dans plusieurs projets d'amnisties fiscales. Il est donc vraisemblable que le nouveau projet de loi ne passera pas avec succès l'épreuve de la consultation parlementaire ou qu'il sera plus tard rejeté en votation populaire.

Pour combattre la fraude fiscale, d'autres mesures législatives, telles que l'extension de l'obligation de tenir une comptabilité, seraient susceptibles de trouver la faveur du souverain, mal-

gré l'augmentation du nombre de réviseurs qualifiés qui en résulterait nécessairement pour les cantons, car avec les hausses continues des taux d'imposition, ce sont les contribuables qui déclarent entièrement leurs revenus qui supportent les charges occasionnées par la fraude fiscale.

Wz

Dans « Le mois économique et financier » de la Société de Banque Suisse, No 11-12 1975.

LE MESSAGER RAIFFEISEN

Rédacteur responsable :

Paul Puipe, secrétaire de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen, Case postale 747, 9001 Saint-Gall

Administration, service des abonnements :

Union suisse des Caisses Raiffeisen
9001 Saint-Gall

Impression :

Imprimerie Favre & Favre S.A., 1020 Renens

Régie des annonces :

Annonces Suisses S.A., Saint-Gall et succursales

NOUS CHERCHONS

pour entrée immédiate au service de notre

Coopérative de cautionnement

un

collaborateur du gérant

de langue maternelle française possédant de bonnes connaissances d'allemand.

Champ d'activité :

Collaboration à l'examen des demandes de cautionnement, principalement de celles émanant de Suisse romande.

Nous exigeons :

A côté de la parfaite connaissance des deux langues précitées, une solide formation commerciale et plusieurs années de pratique dans le secteur des prêts hypothécaires et du crédit.

Aptitude à négocier et discrétion.

Age 25-30 ans.

Domicile : Saint-Gall ou environs.

Nous offrons :

Place stable.

Activité variée et conditions d'engagement intéressantes.

Nous restons volontiers dans l'attente de votre offre de service accompagnée de la documentation habituelle complète.

M. Ebnetter est à votre disposition pour tout complément d'information que vous pourriez solliciter par téléphone.

Direction de l'Office de révision de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen

Vadianstrasse 17

9001 Saint-Gall Tél. 071 / 20 91 11.

Opposition à la vente d'une vigne

Mme X. qui venait de perdre son mari et qui est âgée de 72 ans, désirait vendre une vigne de 960 m² qu'elle possède à Lavaux et qu'elle ne peut pas exploiter elle-même.

M. Z. qui est propriétaire en Suisse allemande d'un commerce de vins ainsi que d'un hôtel et d'un café-restaurant, s'était déclaré d'accord d'acheter cette vigne au prix de 32 francs le mètre carré. Mais, pour faciliter son approvisionnement en vins, il avait déjà auparavant fait l'acquisition, également dans la région de Lavaux, d'un domaine viticole de plus de 34 000 m², qu'il fait exploiter pour son compte par un vigneron.

Aussi bien, la Commission foncière compétente décida de s'opposer à la vente de la vigne de Mme X. en se fondant sur la loi fédérale sur le maintien de la propriété foncière rurale et en relevant d'une part, que M. Z. est déjà propriétaire d'un domaine assurant à une famille des conditions d'existence suffisantes et, d'autre part, qu'il y avait dans la région des viticulteurs-propriétaires dont les vignes ne remplissent pas cette condition et qui avaient de la peine à les agrandir.

Cette opposition fut confirmée par la Commission cantonale de recours en matière foncière et Mme X. et M. Z. demandèrent à la Chambre de droit administratif du Tribunal fédéral d'écarter ladite opposition.

En vertu de l'article 19 al. 1, lettre b, de la loi fédérale sur le maintien de la propriété foncière rurale, l'autorité cantonale a la faculté de faire opposition à un acte de vente « si l'acheteur est déjà propriétaire de biens-fonds agricoles lui assurant, ainsi qu'à sa famille, une existence suffisante, à moins que l'achat ne doive permettre à des descendants de créer une exploitation agricole indépendante ou que d'autres justes motifs ne le commandent ».

Mme X. et M. Z. ont soutenu, dans leur recours que cette disposition ne serait pas applicable dans leur cas, car elle ne viserait que les agriculteurs ou viticulteurs propriétaires de leur domaine et, par extension, certaines personnes morales, à l'exclusion des personnes physiques qui, exploitant une

entreprise commerciale, ne sont pas des agriculteurs.

A cela, le Tribunal fédéral a répondu que, certes, l'art. 19 al. 1, lettre b, cité plus haut, concerne les personnes physiques, soit les agriculteurs déjà propriétaires d'un domaine agricole qu'ils exploitent eux-mêmes. Il a en même temps souligné que le but de cette disposition, qui est de mettre un obstacle à l'extension de leurs domaines par de tels agriculteurs de ce qu'il faut pour leur assurer une existence suffisante, à eux et à leur famille, ne se limite toutefois pas à cela. Il est d'empêcher de façon générale que *n'importe quel propriétaire* d'un immeuble rural propre à assurer l'existence d'une famille paysanne achète d'autres biens-fonds agricoles. Dans la mesure où ce but le demande, la règle est aussi applicable aux achats faits par des personnes morales ou par des sociétés commerciales sans personnalité juridique.

Le Tribunal fédéral a encore précisé que les diverses dispositions de cette loi doivent être interprétées et appliquées d'après le but de la loi tel qu'il est défini à son article premier. Ce but est notamment de protéger la propriété foncière rurale en tant que fondement d'une paysannerie saine et capable d'un effort productif, comme aussi de favoriser la création et le maintien d'entreprises agricoles. L'art. 19 al. 1, lettre b, est en rapport avec ces deux objectifs. Il doit empêcher l'agrandissement démesuré des do-

maines existants et l'absorption progressive des exploitations autonomes de dimensions raisonnables.

Tel étant le but de cet article, on créerait une anomalie, si ce n'est une inégalité de traitement, en limitant l'application aux seuls agriculteurs déjà propriétaires d'un domaine qu'ils exploitent eux-mêmes. La même règle doit s'appliquer aussi aux propriétaires terriens qui, n'étant pas agriculteurs afferment leurs terres, ou les louent, ou les font exploiter pour leur compte par du personnel spécialisé.

Le Tribunal fédéral a ainsi admis que l'art. 19 al. 1, lettre b, de la loi sur le maintien de la propriété foncière rurale devait bien s'appliquer au contrat de vente que Mme X. désirait conclure avec M. Z.

Il a ensuite constaté qu'il n'y avait aucun juste motif de permettre cette vente, ni en ce qui concerne l'acheteur Z., ni en ce qui concerne la vendeuse. En effet, il résulte du dossier que, si Mme X. devait absolument vendre sa vigne, elle pourrait trouver à un prix convenable un autre acquéreur que M. Z., car il est de notoriété publique qu'il y a dans cette région des propriétaires qui exploitent eux-mêmes leurs vignes et qui désireraient les agrandir pour pouvoir s'assurer, à eux et à leur famille, une existence suffisante.

Dès lors, le Tribunal fédéral a rejeté le recours, confirmant ainsi l'opposition formée contre la vente de la vigne de Mme X. à M. Z. (Arrêt du Trib. féd. du 12.7.1974).

G. Jt

(Journal de Sierre)

Renforcement de la surveillance des banques suisses

Avec effet au 1er avril 1976, le Conseil fédéral a apporté quelques modifications à l'ordonnance d'exécution de la loi fédérale sur les banques à laquelle nos Caisses Raiffeisen sont, elles aussi, assujetties. Le but de cette révision partielle est de renforcer la surveillance des établissements bancaires en perfectionnant, d'une part, la procédure de révision et, d'autre part, en étendant les droits et les possibilités d'information et, par consé-

quent, d'intervention de la commission fédérale des banques.

Pour atteindre ces objectifs, notre Gouvernement fédéral a procédé à une réorganisation du secrétariat de ladite commission. Cet organe était dirigé jusqu'ici par un « chef du secrétariat », qui sera remplacé par un directeur, M. Bernard Müller, avocat, directeur de l'administration fédérale des finances, qui entrera en fonction le 1er avril 1976. La présidence sera

comme instrument d'un changement, l'organisation des unités de ces coopératives dans des pays avec des systèmes politiques différents et la nécessité de réunions régionales et nationales.

A l'occasion de la désignation de M. A.A. Bailey comme directeur général du Conseil Mondial de Coopératives d'Épargne et de Crédit, il convient de situer brièvement les fonctions de ces coopératives dans le développement socio-économique et le rôle que joue le Conseil Mondial dans leur expansion partout dans le monde.

La Coopérative d'Épargne et de Crédit, telle que nous la connaissons aujourd'hui est née en Allemagne en 1848, sous l'impulsion de Frédéric-Guillaume Raiffeisen. Raiffeisen monta la première *banque de village* dans le but d'aider les agriculteurs dans la misère à échapper à la ruine qui les menaçait en une période de dépression économique aggravée par les pratiques usuraires des prêteurs. Depuis lors, la notion de Coopérative de Crédit s'est propagée sous de nombreuses formes à travers le monde entier. Dans l'exemple type du pays moins développé où les intermédiaires financiers chargés de l'épargne et de l'investissement sont généralement en nombre très limité et, le plus souvent, sont non seulement étrangers mais inaccessibles au citoyen moyen, la Coopérative d'Épargne et de Crédit, la *banque populaire* (nom donné aux Caisses Raiffeisen dans les pays du tiers monde), peut devenir un instrument précieux de développement tout en répondant à plusieurs besoins importants de ses membres. Comment ? Sous sa forme la plus courante, la Coopérative d'Épargne et de Crédit est une institution financière basée sur l'aide mutuelle, mise sur pied et administrée de façon démocratique par des gens qu'unissent certains liens, que ce soit le lieu de travail, la paroisse, la chefferie, le voisinage, le village, la profession, etc. Le cadre social dans lequel s'imbrique la Coopérative de Crédit fournit déjà une garantie fiduciaire et il est propice à l'acquisition d'une discipline en matière d'épargne et de remboursement chez les membres qui n'en ont guère l'expérience ou qui ont du mal à s'y habituer. La Coopérative donne à ses adhérents l'occasion d'accumuler des épargnes et d'en retirer des intérêts tout en leur fournissant une source de crédit à bon compte.

L'expérience de Raiffeisen, le témoignage d'économistes détruisent le mythe que les pauvres, même ceux dont le revenu dépasse à peine le ni-

veau de subsistance, ne peuvent pas épargner. Et l'épargne des Coopératives de Crédit au tiers monde a encore d'autres rôles à jouer que d'accumuler l'épargne et de fournir du crédit. Elle a un rôle important de formateur parce qu'elle rationalise des attitudes et mobilise des ambitions. Par exemple, l'Association Nationale du Ghana vient d'instituer une Caisse Centrale de Coopératives d'Épargne et de Crédit dont la fonction principale sera de servir d'intermédiaire financier en se constituant en source de capitaux d'investissement surtout dans les régions rurales.

Du fait que la Coopérative d'Épargne et de Crédit constitue un moyen par lequel les gens peuvent s'entraider et qu'elle est autonome après une pé-

riode initiale d'organisation, ce mouvement reçoit l'encouragement et l'appui d'organismes internationaux qui, entre autres choses, collaborent avec l'Association de Coopérative d'Épargne et de Crédit en Afrique (ACECA) dans la création de cinq nouveaux centres de formation. Les Confédérations régionales de Coopératives de Crédit qui couvrent les grandes régions du globe, se sont regroupées au sein du Conseil Mondial de Coopératives d'Épargne et de Crédit qui, avec ses filiales, offre de l'assistance technique et financière aux coopératives établies ou nouvelles.

(Communiqué du Conseil Mondial des Coopératives d'Épargne et de Crédit, Genève)

L'épargne et l'inflation

II

Après avoir publié, dans le numéro de décembre 1975, le texte complet de la conférence de M. Théo Braun, président de la Fédération du Crédit Mutuel d'Alsace, de Lorraine et de Franche-Comté, nous reproduisons maintenant l'étude fouillée de M. François Bilger, professeur d'Économie à l'Université « Louis-Pasteur » de Strasbourg.

Les passages soulignés l'ont été par nous.

-pp-

Il peut sembler paradoxal à première vue de poser actuellement le problème de l'épargne et de l'inflation, alors que dans la situation présente de l'économie occidentale la préoccupation majeure est au contraire celle de la consommation et du chômage. Pourtant ce thème de réflexion garde toute son importance et son actualité, car malgré le développement du chômage et malgré l'affaiblissement passager de la consommation, l'inflation continue partout de sévir avec virulence et risque de s'accélérer avec la reprise qui s'annonce.

Tout a été dit, ou presque, sur ce sujet complexe qui a, depuis quelques années, suscité le plus vif intérêt. Après avoir longtemps observé avec une certaine résignation le phénomène de l'inflation, les organisations représentatives des épargnants, cette « majorité silencieuse » de l'économie, ont à leur tour revendiqué une lutte plus énergique contre les causes de ce mal

et une garantie sérieuse contre ses effets. Il est normal que l'organisation s'inspirant de l'action de Raiffeisen se sente tout particulièrement concernée: l'inflation n'est-elle pas l'équivalent pour les travailleurs de ce temps de ce qu'était la spéculation usurière pour la masse des paysans du XIX^e siècle ? C'est ainsi que le Colloque organisé l'an dernier au Bischenberg par le Crédit Mutuel et dont les débats ont été publiés par Eurépargne, a présenté une bonne analyse des points de vue sur cette question. Il en a aussi mis en évidence l'extrême complexité. Bien loin d'aider à une clarification du débat, les désaccords très profonds entre les théoriciens de l'économie accroissent en général l'impression de confusion qui se dégage de beaucoup d'études réalisées sur ce sujet.

Dans ces conditions, il est très difficile dans le cadre d'une intervention nécessairement brève, d'apporter à ce débat un élément nouveau et pertinent et d'échapper à la répétition d'idées connues. Tout au plus, peut-on tenter de souligner certains aspects un peu négligés ou de mettre en évidence quelques conclusions importantes en s'efforçant d'utiliser au maximum le simple bon sens. C'est ce que je voudrais m'efforcer de faire ici à propos des deux faces du problème qui sont, dans l'optique de l'analyse économique, l'effet de l'inflation sur l'épargne et l'effet de l'épargne sur l'inflation et, dans l'optique de la politique économique, la protection de l'épargne face à l'inflation et l'utilisation de l'épargne contre l'inflation.

En ce qui concerne l'effet de l'inflation sur l'épargne, on est frappé, en lisant les études consacrées à cette question, par le caractère assez général et abstrait de l'analyse et notamment par la négligence fréquente de deux facteurs fondamentaux de la réalité, à savoir l'interdépendance de toutes les grandeurs économiques et l'inégalité des sujets économiques.

A première vue, c'est un fait qu'en règle générale, l'inflation entraîne une spoliation de l'épargne. Si l'on compare les taux d'intérêt moyens aux taux d'inflation moyens, et si l'on tient compte de surcroît des taux d'imposition, il apparaît que dans la plupart des pays depuis de longues années l'épargne n'obtient qu'un revenu faible, souvent nul, parfois négatif, ce qui signifie une amputation du capital. Il y a donc une spoliation de l'épargne. Mais s'arrêter à cette seule constatation risque de mener à des propositions injustifiées.

La première observation, et la plus importante, qu'il convient en effet d'ajouter, est que l'inflation n'exerce pas seulement cet effet négatif de spoliation sur l'épargne. Elle a aussi un effet d'augmentation nominale de l'épargne. Il faut en effet con-

sidérer l'origine de l'épargne, qui est le revenu. Quand on parle de l'épargnant, on évoque en réalité un sujet économique abstrait. S'il existe peut-être encore de nos jours quelques épargnants purs, qui sont d'ailleurs en même temps au moins des consommateurs, la très grande majorité des épargnants sont des agents économiques actifs, c'est-à-dire des salariés, des agriculteurs, des commerçants, des membres des professions libérales. A ce titre, ils perçoivent des revenus principaux qui constituent la source de l'épargne courante et qui ont en général une progression supérieure à celle des prix.

Il en résulte que l'épargne nominale réalisée par les ménages est chaque année pour partie le produit de l'inflation et de la hausse des revenus que celle-ci implique. En fait, l'épargne courante est partiellement une fausse épargne ou une épargne fictive, artificiellement gonflée par la hausse des prix. Il en résulte aussi qu'à taux d'intérêt constants, une partie des intérêts supplémentaires versés constituent une rémunération liée à l'inflation.

Tout se passe — et cette conclusion est importante — comme si l'épargne courante et les intérêts supplémentai-

res étaient indexés de fait sur l'inflation. Il ne s'agit bien entendu pas d'une indexation du capital ou du taux d'intérêt, mais d'une indexation du flux d'épargne courante et du flux d'intérêts versés sur cette épargne courante. De petits calculs permettraient cependant de vérifier que selon la progression du revenu principal par rapport à l'inflation, l'évolution du taux d'épargne du ménage et l'importance initiale du capital, il peut y avoir aussi une certaine protection du capital lui-même à travers ce phénomène et qu'il y a une certaine compensation automatique entre la dépréciation du capital et l'appréciation de l'épargne courante par la hausse des prix.

L'action de l'inflation sur l'épargne n'est donc pas à sens unique. Si l'on tient compte en outre du fait que la plupart des épargnants sont simultanément non seulement titulaires de revenus variables en fonction de l'inflation, mais aussi détenteurs de valeurs réelles susceptibles d'enregistrer des plus-values et éventuellement bénéficiaires d'emprunts dont la charge peut être réduite, on retrouve cette idée banale qu'en raison de l'interdépendance économique, tous les ménages épargnants sont en général à la fois des perdants et des gagnants de l'inflation.

C'est ce phénomène qui rend la protection des agents économiques contre l'inflation si difficile. Raiffeisen par exemple se trouvait devant une situation où il y avait très clairement, d'un côté de purs profiteurs, et de l'autre de pures victimes de l'usure. Le combat était clair et la stratégie relativement aisée à établir. Il n'en est hélas pas de même pour la société inflationniste. Nous sommes tous profiteurs et victimes à la fois, et ceci dans toutes nos activités économiques. Ce ne serait pas tellement grave si chacun était relativement aussi gagnant que perdant — et c'est précisément cette égalité que voudraient rétablir des systèmes d'indexation généralisée — mais malheureusement l'inflation distribue ses faveurs et ses défaveurs de façon totalement arbitraire et inéquitable, et en outre d'une manière tellement variable que personne n'est jamais en état de savoir où en est exactement sa situation, son solde personnel, et a fortiori où en sont les situations des autres. Il en résulte alors cette revendication permanente, générale et croissante de tous les agents économiques, revendication qui est à la fois parfaitement justifiée et totalement injustifiée. Tel est le paradoxe de la société inflationniste.



Près d'Arolla, vue sur le Pigne.

(Photo P. Favre)

A vrai dire, il est tout de même possible d'évaluer avec un peu plus de précision les avantages et les coûts de l'inflation pour les diverses catégories sociales. Et ceci amène à la considération de l'inégalité économique structurelle au sein de la société et notamment parmi les épargnants. Sur ce plan aussi, la considération abstraite des épargnants en général ou de l'épargnant moyen face à l'inflation masque des réalités importantes.

Il n'y a d'abord aucun point commun entre les épargnants plaçant leurs économies directement ou indirectement en actions dont le rendement ou la valeur sont partiellement fonction de l'inflation et les épargnants utilisant des placements à revenu fixe. Parmi ceux-ci, les situations sont également très variables selon la nature des instruments utilisés. En règle générale, le rendement des obligations à long terme, compte tenu de leur valeur de négociation, a permis dans le passé de couvrir assez bien la dépréciation du capital, tandis que celle-ci était réelle pour les titulaires de comptes à terme ou à vue.

Pour justifier une telle différence de traitement face à l'inflation, on argue du fait que la longue durée du placement en obligations exige une renonciation à la liquidité et un sacrifice de consommation plus grands. En réalité il n'en est rien, puisque d'une part la plupart de ces titres sont négociables et qu'en général l'effort d'épargne à vue du ménage modeste est psychologiquement bien supérieur à l'effort d'épargne à long terme du ménage aisé. En réalité il se peut très bien que, pour une épargne de fait à un an par exemple, le détenteur d'une obligation soit mieux rémunéré que le titulaire d'un compte à vue dont le capital aurait été effectivement stable durant deux ans.

Les situations sont donc très variables parmi les épargnants eux-mêmes non seulement en vertu du montant de leurs ressources, mais aussi en fonction de leurs compétences ou facilités en matière financière. Certains parviennent ainsi aisément à se protéger assez bien contre l'inflation, tandis que d'autres n'y parviennent que mal ou pas du tout. Toute politique d'amélioration de la protection de l'épargnant devrait déjà partir de ce fait et différencier en conséquence ses modalités.

Or il n'en est rien : si l'on prend en effet en considération la plupart des incitations publiques à l'épargne, qui sont de caractère fiscal, on s'aperçoit que l'inégalité y est encore plus manifeste. La multiplication des aides à

l'épargne au cours des dernières années dans tous les pays a abouti à des garanties très sérieuses contre l'inflation au bénéfice de certains modes d'épargne et de ce fait indirectement de certaines catégories d'épargnants. Pour la France par exemple, on peut citer de nombreuses mesures : franchise fiscale pour le revenu des obligations dans une certaine limite, prélèvement forfaitaire sur les revenus des comptes à terme, exonération totale dans les plans d'épargne à long terme, avantages pour le plan d'épargne-logement, etc... Il faut y ajouter, comme dans tous les pays, la pratique de l'aménagement occasionnel du barème de l'impôt sur le revenu et surtout la hausse quasi automatique des taux d'intérêt en période d'inflation en raison de la tension des marchés ou de la politique de stabilisation de la Banque Centrale. Il y a là aussi une indexation de fait, limitée bien sûr, mais réelle.

Ce qui est frappant là aussi, c'est le traitement très inégal des épargnants, à travers notamment les faveurs fiscales. Par définition, un avantage fiscal ne peut bénéficier aux épargnants les plus modestes, puisque ceux-ci ne sont pas soumis à l'impôt. Certains tirent donc un avantage relatif réel de protection de ces interventions publiques et d'autres n'en tirent aucun.

En définitive, il apparaît donc que les effets de l'inflation sur l'épargne sont, en vertu de l'interdépendance et de l'inégalité économique, très complexes et que dans ces conditions une politique générale d'*indexation de l'épargne* n'est certainement pas justifiée.

A vrai dire, personne n'a osé proposer une indexation totale et surtout parfaite des capitaux et des taux d'intérêt qui mènerait, pour des placements à moyen et surtout à long terme, à des conséquences financières aberrantes. On a donc généralement proposé des indexations partielles soit du capital soit du taux d'intérêt, ou bien des indexations limitées de l'un ou de l'autre. Il y a une multitude de suggestions à cet égard, de valeur très inégale et d'effet social ou économique très variable de sorte qu'une discussion générale sur l'indexation sans référence exacte au mode d'indexation a souvent peu de sens. On peut cependant dire, de manière générale, que toute indexation implique un transfert de charges en raison de l'interdépendance économique. Si en vertu d'une telle mesure un revenu augmente en règle générale plus rapidement, il faut nécessairement qu'un autre revenu

augmente moins vite ou bien que les prix augmentent plus vite. On ne sort pas de cette nécessité mathématique.

C'est la raison pour laquelle ceux qui préconisent l'indexation de l'épargne devraient toujours préciser comment ils entendent la faire payer : par les salaires, par les dividendes, par les prestations sociales, par les impôts qui sont les revenus de l'Etat ou par les prix ? Il y a malheureusement fort à parier que toute l'indexation de l'épargne signifierait purement et simplement l'accélération de la hausse des prix, au détriment des consommateurs que nous sommes tous. Les épargnants gagneraient donc du côté de l'épargne, mais perdraient l'équivalent du côté de leur consommation.

En économie, comme dans la nature, rien ne se perd, rien ne se crée, tout se transforme. C'est la raison pour laquelle la seule position logique et cohérente est celle de l'indexation généralisée, parce que dans ce cas, le gain du côté de l'épargne serait compensé par une perte du côté des salaires. Telle est la solution préconisée par exemple aux U.S.A. par Friedmann, en France par Chalandon, en Allemagne par Erhard, Giersch et tout récemment encore par le Conseil scientifique auprès du Ministère de l'économie en Allemagne. Mais cette solution serait-elle acceptée par les salariés dans des pays où n'existe pas la contrainte politique brésilienne ? Et l'indexation généralisée ne créerait-elle pas une rigidité dangereuse pour l'économie en général si des facteurs externes bouleversaient brutalement l'équilibre établi comme fin 1973 ? Ce n'est pas sans de bonnes raisons que la plupart des pays ont aboli la pratique des indexations, par exemple l'Allemagne en 1948 et la France en 1958. Le remède serait sans doute pire que le mal.

En revanche, l'analyse précédente me semble apporter un appui à la proposition, souvent formulée entre autres par le président Théo Braun, d'une protection sérieuse de l'épargne modeste (par exemple celle des ménages non soumis à l'impôt sur le revenu des personnes physiques) par des primes budgétaires, c'est-à-dire n'affectant pas directement le coût des emprunts. Un Etat digne de ce nom se doit d'accorder sa protection et son soutien aux efforts méritoires et particulièrement menacés de constitution d'un patrimoine des catégories les plus faibles de la population, et ceci quelles que soient les charges, d'ailleurs à première vue assez faibles, pour le budget et les conséquences économiques générales. Une réflexion appro-

fondie montrerait d'ailleurs que les effets psychologiques et politiques d'une telle mesure ne pourraient que réduire certaines tensions économiques et sociales et conforter l'économie de marché et la société libérale.

* * *

Le problème des effets de l'épargne sur l'inflation n'a pas suscité, au cours des dernières années, le même intérêt que le précédent, bien qu'il en soit presque indissociable. En effet, en bonne logique, la volonté croissante de protéger l'épargne contre l'inflation signifie au fond le rejet de la politique traditionnelle et actuelle de l'épargne qui consiste principalement à utiliser celle-ci contre l'inflation. Il serait donc souhaitable de se poser simultanément le problème des effets de l'épargne sur l'inflation et de l'efficacité de la politique poursuivie jusqu'ici.

Une telle question mériterait d'amples développements qu'il serait impossible de présenter ici. Je me contenterai donc de formuler quelques observations très générales et un jugement peut-être un peu brutal.

Tant que l'idée d'agir sur la formation des revenus, c'est-à-dire une politique des revenus, ne sera pas réalisable, l'action sur l'utilisation des revenus, c'est-à-dire la politique de l'épargne, devrait demeurer un élément important de la politique de stabilisation. On sait que l'épargne peut agir sur l'inflation par trois voies : son montant, sa structure et son prix. La politique classique de l'épargne a visé deux objectifs : développer le volume global de l'épargne et modifier sa structure dans le sens de l'allongement, en vue de remplacer progressivement l'épargne monétaire ou celles des administrations ou des entreprises, qui sont toutes au fond des épargnes forcées plus ou moins inflationnistes, par l'épargne des ménages. Le prix de l'épargne a été considéré comme relativement secondaire et a servi à réaliser les deux autres objectifs, en liaison avec des mesures réglementaires ou fiscales. Dans toute la mesure du possible, on a même cherché à maintenir le prix de l'épargne le plus bas possible pour éviter la hausse des coûts financiers pour les entreprises et le freinage des investissements.

Les partisans de l'indexation qui prétendent que celle-ci aurait des effets stabilisateurs ont exactement une position inverse, puisqu'ils pensent que l'accroissement du prix de l'épargne aurait pour conséquence d'un côté le développement et la consoli-

dation de l'épargne et de l'autre la limitation et la rationalisation de l'investissement.

Dans ce débat, il me semble que la position des partisans de l'indexation ne repose sur aucun argument solide. Bien au contraire, les faits connus démontrent constamment l'inélasticité aussi bien de l'épargne que de l'investissement par rapport au niveau et à la structure des taux d'intérêt. Les événements récents ont encore illustré dans tous les pays l'insensibilité des investissements à la hausse comme à la baisse des taux d'intérêt, en 1973 comme en 1975. Et il en a été de même pour l'épargne qui a relativement diminué en 1974 et relativement augmenté en 1975. D'autre part, il y a une corrélation apparemment très étroite depuis quelques années entre la tendance continue à la hausse des taux d'intérêt et l'accélération de l'inflation à moyen terme. Cette hausse des taux d'intérêt est au fond une indexation de fait et le moins qu'on puisse dire, c'est qu'elle n'a pas du tout freiné l'inflation et semble au contraire l'avoir consolidée et accélérée. Je n'insiste pas sur ce débat qui est bien connu et, je crois, à peu près tranché.

On ne peut donc pas affirmer que la politique traditionnelle de l'épargne reposerait sur des fondements analytiques erronés. Mais malheureusement, il semble que ses modalités ne soient pas valables. Car il faut bien constater — le jugement sera ici volontairement un peu provocateur — qu'elle n'a pas une grande efficacité et peut-être même aucune, et que sa révision s'impose.

La considération des statistiques dans divers pays développés montre en effet que les incitations publiques à l'épargne n'ont entraîné aucun accroissement sensible du volume de l'épargne, ni aucune modification importante de sa structure. On constate au contraire une assez grande stabilité. Par exemple, en France, le taux d'épargne des ménages a oscillé en vingt ans entre 11 et 14 %. Les variations à court terme qui interviennent régulièrement semblent entièrement imputables à la situation conjoncturelle et non aux décisions publiques concernant les taux d'intérêt ou les avantages fiscaux. A long terme, ce taux paraît commandé par l'évolution structurelle du patrimoine et de la consommation des ménages. A court, comme à long terme, le facteur déterminant semble donc être le revenu réel et les incitations publiques jouent, dans l'interprétation la plus favorable, un rôle très modeste. La même inef-

ficacité des instruments d'intervention se constate en ce qui concerne le rapport entre l'épargne liquide et l'épargne consolidée à moyen et à long termes. Là aussi, seules les fluctuations conjoncturelles provoquent occasionnellement des variations et en général sans rapport avec la politique économique suivie. Les mesures gouvernementales ne semblent avoir quelque efficacité que dans la distribution d'une épargne donnée entre divers instruments offerts, c'est-à-dire dans la modification de certains circuits de financement. Il est évident que si l'Etat offre par exemple une formule d'épargne à moyen terme plus avantageuse que d'autres, les épargnants qui ont déjà décidé pour d'autres raisons de placer leurs disponibilités à moyen terme, choisiront de préférence la formule la plus rentable. Mais celle-ci n'incitera pas un ménage ayant décidé de placer ses avoirs à court terme à allonger son placement.

Peut-on du moins considérer que les interventions publiques empêchent une détérioration de la situation ? C'est très douteux. Pour le taux d'épargne réel des ménages, l'histoire économique prouve sa constance à long terme en l'absence de toute politique étatique. L'expérience du XIX^e siècle comme celle de l'entre-deux-guerres semble à cet égard probante.

Cette analyse est certainement trop rapide et trop globale pour être tout à fait exacte. Il faudrait la nuancer en fonction notamment des divers types d'instruments dont certains ont peut-être quelque efficacité, par exemple en incitant des ménages à convertir une épargne réelle en épargne monétaire. Mais il me semble que les statistiques globales prouvent que, même si quelques résultats ont été obtenus, ils sont beaucoup trop modestes par rapport aux moyens mis en œuvre et surtout par rapport aux objectifs poursuivis. Car, contrairement à ce qu'on a souvent tendance à penser, ce n'est pas le montant absolu et la structure existante de l'épargne qui ont un effet anti-inflationniste, c'est seulement l'accroissement relatif du montant et l'amélioration relative de la structure de l'épargne qui peuvent avoir un effet stabilisateur. A partir du moment où l'épargne des ménages s'accroît simplement en proportion du revenu et où elle ne tend pas à se consolider relativement, elle ne modifie nullement l'équilibre économique sur les marchés des biens ou des facteurs et la variation des prix. Si, de surcroît, comme c'est le cas depuis quelques années, le prix de l'épargne s'élève, elle exerce en réalité un effet

inflationniste, qui se trouve encore renforcé par les coûts budgétaires inutiles de la politique pratiquée.

Je suis d'autant plus à l'aise pour constater l'échec de cette politique que j'en ai été longtemps un partisan résolu. Je reste aujourd'hui persuadé que l'action anti-inflationniste de la politique de l'épargne peut être considérable, mais à condition d'en réexaminer les principes et les modalités.

Dans cette optique, je voudrais, pour conclure de manière plus constructive, formuler une hypothèse sur les raisons de l'échec et donc une suggestion pour la révision de cette politique.

A la réflexion, on s'aperçoit en effet que la politique actuelle de l'épargne est fondée, comme un certain nombre d'autres politiques dont les effets sont tout aussi discutables, sur un principe qui est contraire à l'esprit et aux mécanismes de l'économie de marché : elle est une politique d'aide aux produits et non une politique d'aide aux personnes. Et c'est probablement cette caractéristique qui la rend économiquement inefficace et socialement peu valable, comme on l'a constaté à propos de la protection des épargnants.

De même que la politique agricole, par exemple, intervient spécifiquement sur le blé, le lait, le bœuf, etc..., la politique de l'épargne accorde par exemple en France, l'exonération fiscale ou une prime de fidélité au premier livret d'épargne, quel qu'en soit le titulaire, établit une franchise fiscale spécifique pour les obligations, un prélèvement libérateur pour les comptes à terme, un crédit d'impôt pour les actions, des conditions d'emprunt favorables pour l'épargne-logement, des dispositions spécifiques pour l'assurance, etc... Mais ce faisant, elle permet à un épargnant averti de trouver pour une épargne de nature et de montant prédéterminés, les emplois maximisant ses avantages et minimisant ses charges, mais elle ne récompense nullement l'épargnant en fonction d'un effort supplémentaire ni, ce qui est économiquement plus grave, en fonction d'une contribution effective à la lutte contre l'inflation. Malgré l'accroissement automatique des coûts, qui est l'une des caractéristiques les plus fâcheuses des politiques d'aide aux produits, les résultats macro-économiques visés ne sont nullement garantis. *Il conviendrait donc de voir si une politique fondée sur le principe inverse d'aide aux personnes ne serait pas plus efficace, et peut-être à moindres coûts. Il s'agirait alors de récompenser personnellement le ménage qui, quel que soit le montant ou la struc-*

ture initiale de son patrimoine monétaire, augmenterait et consoliderait progressivement ce patrimoine.

Des modalités répondant à de tels principes ne seraient pas difficiles à imaginer. Le cadre en est tout tracé avec l'impôt sur le revenu des personnes physiques qui contient déjà beaucoup de dispositions répondant à des objectifs d'intervention économique ou sociale, y compris d'ailleurs la stimulation de l'épargne. Quant aux critères des avantages fiscaux, ils devraient être d'une part l'accroissement relatif de l'épargne totale du ménage, de manière à provoquer une consolidation de droit ou de fait, et d'autre part l'accroissement relatif de l'épargne courante d'une année à l'autre de manière à entraîner un taux d'épargne des ménages croissant. Les avantages fiscaux accordés dans ces conditions récompenseraient l'épargnant en fonction de son effort personnel et de sa contribution effective à la stabilisation des prix et non en fonction de son patrimoine ou de son revenu ou de son habileté à tirer le profit maximum de la variété des incitations publiques. De telles dispositions seraient donc tout aussi satisfaisantes sur le plan social que sur le plan économique.

Quant à la charge budgétaire, elle ne serait pas cumulative, l'effort requis devant être renouvelé chaque année par les contribuables et de nombreuses autres modalités d'aide fiscale pouvant être supprimées progressivement dans ces conditions.

Le marché et la concurrence se chargeraient alors seuls d'établir les instruments, les circuits et la structure des taux d'intérêt les plus adaptés aux conditions de l'offre et de la demande de capital.

Je ne sais si cette suggestion, simplement esquissée et seulement destinée à illustrer le raisonnement, est tout à fait satisfaisante. Mais il me semble que *la réflexion devrait s'orienter dans cette direction, parce que la politique traditionnelle de l'épargne ne répond pas à son objectif et qu'une politique personnalisée de l'épargne, c'est-à-dire fondée sur la protection des épargnants modestes et la stimulation des épargnants aisés, paraît au contraire susceptible de contribuer activement à la stabilisation des prix. Or, la lutte continue, déterminée et imaginative contre l'inflation est et demeure, en définitive, la meilleure garantie des épargnants.*

Le coin du français

Le subjonctif (4)

C) Quand le verbe de la proposition principale exprime un *doute* ou une *incertitude*, le verbe de la subordonnée se met au subjonctif : « je doute qu'il *puisse* venir, je conteste qu'il *ait* raison, il se peut qu'il *vienne* encore, il est possible que nous nous *soyons* trompés, je ne suis pas sûr qu'il *soit* déjà de retour ». Les verbes qui servent à affirmer quelque chose et ceux qui expriment la pensée (verbes d'*affirmation* ou de *pensée*) demandent normalement l'indicatif. Mais, quand ils sont à la forme négative ou interrogative, ils expriment habituellement un doute ou une incertitude et exigent le subjonctif : « je crois qu'il *est* déjà parti, nous pensons qu'il *viendra* bientôt, nous sommes certains qu'il *fera* son devoir », mais « je ne crois pas qu'il *soit* déjà parti, pensez-vous qu'il *vienne* bientôt ?, nous ne sommes pas certains qu'il *fasse* tout son devoir ».

A noter que, dans certains cas, le verbe de la proposition subordonnée n'est pas au subjonctif malgré une principale négative ou interrogative. L'action ou le fait rapportés par la subordonnée ne sont alors pas douteux : « il ne croit pas que la terre *est* ronde, il n'a pas pensé que son ami *pouvait* mourir, il n'était pas certain que son voisin *arriverait* bientôt ».

L'emploi du mode demandé par certains verbes n'est pas toujours facile. En voici quelques-uns qui peuvent présenter des difficultés : *admettre* et *supposer* veulent l'indicatif quand ils expriment un fait réel, le subjonctif quand ils expriment une hypothèse : « j'admets que vous vous *êtes* donné de la peine (= je reconnais), je suppose qu'il *a* manqué le train (= je pense) », mais « admettons que cela *soit* vrai, supposons que nous *fassions* un héritage ».

Ignorer demande l'indicatif si l'on insiste sur un fait réel, le subjonctif si l'on veut seulement exprimer la

possibilité d'un fait : « il ignorait que son père *était* malade, nous ignorions encore que la guerre *était* déclarée », mais « j'ignorais qu'il *fût* arrivé ». *Espérer* employé négativement veut le subjonctif : « je n'espère pas qu'il se *taise* ». S'il est affirmatif, il demande l'indicatif ou le conditionnel suivant le sens : « j'espère qu'il *viendra*, j'espérais qu'il *viendrait* ».

Notons encore, pour terminer, que l'expression « *il est probable* » exige l'indicatif ou le subjonctif selon le degré de probabilité exprimé. On dira donc : « il est probable que le temps *va changer*, il est probable qu'il *viendra* », mais « il n'est pas probable qu'il *vienne*, il est peu probable que tous ces problèmes *soient* résolus en peu de temps ». *Ov*

Elle n'aperçut pas la fumée noire et épaisse qui s'échappait de la cuisine par la fenêtre heureusement ouverte. Sa voisine, Mme Kammer, alertée par le sombre nuage, voulut téléphoner à Mme Blum, mais la ligne était constamment occupée... par le récit des aventures de Marthe. Aussi Mme Kammer appela le No 18, c'est-à-dire les sapeurs-pompiers, qui furent immédiatement sur place et sonnèrent à la porte de Mme Blum. Elle pensa que son mari rentrait un peu plus tôt que d'habitude... et le dîner n'était pas encore prêt !

Comment Madame Blum fit la connaissance d'un magnifique sapeur-pompier

Ce n'était pas un jour tout à fait comme les autres car Paul, le mari de Mme Blum, fêtait ce jour-là son 52e anniversaire. Un événement qui n'a rien d'extraordinaire lorsqu'on vit ensemble depuis plus de 26 ans ! Pourtant, Mme Blum tenait à préparer à cette occasion un repas qu'affectionnait particulièrement M. Blum : un rôti de bœuf lardé, des croquettes de pommes de terre et des petits pois verts. Elle lui offrirait aussi un joli cadeau : un étui à cigarettes, en cuir véritable ; celui qu'elle lui avait donné il y a déjà trois ans est bien usé... Ce n'est pas un cadeau très coûteux, mais M. Blum serait heureux de constater que sa femme n'a pas oublié son anniversaire et qu'elle lui a préparé son plat favori.

La préparation du dîner donne assez de travail, mais l'on n'a sa fête qu'une fois par an ! Le rôti est au four ; Mme Blum s'apprête à jeter dans l'huile bouillante les croquettes de pommes de terre, mais voilà qu'au beau milieu de son travail, la sonnette du téléphone retentit. Mme Blum retire de l'huile les croquettes, afin qu'elles ne brûlent pas, puis elle se rend au salon après avoir fermé la porte de la cuisine pour éviter que l'odeur de l'huile chaude ne se répande dans tout l'appartement.

Au téléphone, son amie Marthe qui vient de rentrer de vacances et qui a naturellement beaucoup de choses à raconter. Le temps un peu maussade, certes, mais une région vraiment magnifique. Et des gens partout si sympathiques ! La nourriture laissait à désirer, il est vrai, mais on avait trouvé dans les environs un petit restaurant tenu par un Suisse qui faisait des röstis merveilleux... comme à la

maison ! Un jour, on s'était perdu au cours d'une excursion, mais un jeune berger..., etc. La conversation s'allongeant, Mme Blum s'est installée confortablement dans un fauteuil et écoute avec ravissement le récit circonstancié des aventures vacancières de son amie Marthe...

Quelle fut sa surprise lorsqu'elle ouvrit la porte non pas à son brave Paul, mais à un grand sapeur-pompier casqué et cordé, qui se précipita à la cuisine sans même se présenter...

Cipi

Un pipe-line de 6000 km entre l'Iran et l'Europe

Coopération franco-germano-autrichienne

Essen (DaD) — Agissant pour le compte d'un consortium européen créé avec « Gaz de France » et la compagnie autrichienne « Österreichische Mineralölverwaltung AG » (OMV-AG), la « Ruhrgas-AG » a conclu un accord avec la « National Iranian Gas Company » portant sur la livraison annuelle de 13 milliards de mètres cubes de gaz naturel jusqu'en l'an 2003. En même temps, les trois sociétés ont passé un contrat pour le transit de ce gaz avec l'organisation soviétique de commerce extérieur « V/O Soyuzgazexport ». La longueur totale du pipe-line, pièce maîtresse de ce contrat du siècle en matière de gaz naturel, sera de 6000 kilomètres.

Le premier tronçon en territoire iranien ira du golfe Persique à Astara, à la frontière irano-soviétique sur la mer Caspienne, et aura une longueur d'environ 1500 km. Pour le passage en transit, 4000 km entre Astara et Waidhaus (frontière germano-tchécoslovaque) l'URSS obtient une part annuelle de 2,3 milliards de mètres cubes. Sur les 11 milliards restants, 50 % iront à la Ruhrgas, 33,33 % à

Gaz de France et 16,66 % à OMV-AG. Les livraisons doivent commencer à partir de 1981, pour atteindre leur volume définitif vers 1984, lequel volume sera ensuite maintenu jusqu'en l'an 2003.

Le total des investissements nécessaires à la réalisation de ce projet est estimé à 10 milliards de marks. Les frais seront répartis entre l'Iran, l'Union soviétique et les trois pays acheteurs d'Europe occidentale. Le Dr Herbert Schelberger, président du directoire de la Ruhrgas AG, n'a pas manqué de rappeler l'importance du marché lors de la signature du contrat. Le gaz naturel va prendre ainsi une importance croissante dans l'approvisionnement énergétique de l'Europe occidentale. Son pourcentage dans l'ensemble des énergies était déjà de 25 % l'année dernière (pétrole 49 %, charbon 22 %, électricité hydraulique et nucléaire 4 %). Ce pourcentage du gaz naturel était ainsi près de 40 % supérieur à celui des pays communistes à commerce d'Etat, où le charbon se taille la part du lion : 55 % (pétrole 26 %, gaz naturel 18 %, énergie hydraulique et nucléaire 1 %).

Heinz Bartels

(« *Flash sur l'Allemagne* »)

Séminaires réservés aux dirigeants des Caisses Raiffeisen de Suisse romande

Quatre séminaires ont été prévus cette année pour les Caisses Raiffeisen de Suisse romande, soit :

- du 27 septembre au 1er octobre : *nouveaux gérants (et gérantes) de Suisse romande*
- du 22 au 24 novembre : présidents des comités de direction des Caisses de la Fédération du *Valais romand*
- du 24 au 26 novembre : présidents des conseils de surveillance des Caisses du *Valais romand*
- du 6 au 8 décembre : présidents des comités de direction des *Caisses genevoises*
- du 8 au 10 décembre : présidents des conseils de surveillance du *canton de Genève*.

Nous prions les présidents et les gérants de ces Fédérations de marquer d'une croix les dates indiquées. Ils recevront en temps utile le programme de ces journées, accompagné des renseignements concernant le séjour à Saint-Gall.

A l'exception du coût du déplacement (billets CFF, essence, etc.), l'Union suisse prendra à sa charge les frais de ces séminaires.

-pp-

En l'an de grâce 1975: incroyable, mais vrai...

Nous avons dû relire plusieurs fois le communiqué de l'ATS, paru au début de décembre dernier dans nos journaux romands et disant en substance ceci :

Des inconnus, qui courent encore, ont pénétré par effraction dans une villa et cueilli — comme un fruit mûr ! — plus de 350 000 francs, soit 50 000 francs en espèces et un carnet d'épargne de banque au porteur de 300 000 francs.

Nous ne connaissons pas les motifs qui ont incité le citoyen lésé à conserver chez lui une pareille somme d'argent et un livret d'épargne au porteur, papier-valeur dont le règlement contenait sans doute une clause semblable à celle qui figure dans nos carnets « Raiffeisen » :

« Sous réserve des art. 966 et 978 CO (que nous citons ci-après), la banque est tenue d'opérer tout prélèvement entre les mains du porteur du livret qu'elle considère comme détenteur légitime ayant qualité pour opérer tout retrait de fonds. Elle n'est pas responsable de l'usage abusif du titre. »

Nous considérons jusqu'ici une chose comme acquise : le propriétaire d'une véritable fortune placée sur un titre au porteur doit pour le moins savoir que ce papier-valeur est à con-

server en un lieu absolument sûr, à l'abri des regards indiscrets, du feu et du vol. A notre époque de propagande intensive, où les banques recommandent régulièrement et de façon convaincante la location de compartiments de coffres-forts, une telle imprévoyance est quasi inexcusable. On ne nous en voudra pas de nous poser la question : s'agit-il en l'occurrence d'ignorance...

de négligence...

d'imprudence... ?

Nos lecteurs tireront la conclusion utile de cette malheureuse affaire : *tous les papiers-valeurs au porteur seront confiés, pour la garde, à leur Caisse Raiffeisen* qui, en les acceptant sous forme de dépôt libre, assumera par la suite toute la gérance de cette fortune : encaissement des coupons et titres échus, renouvellements, négociation des droits de souscription, etc.

Et voici le texte exact des deux articles du CO cités :

Art. 966

« Celui dont la dette est incorporée dans un papier-valeur n'est tenu de payer que contre la remise du titre.

Sauf dol ou négligence grave de sa part, le débiteur est libéré par un paiement à l'échéance entre les mains de la personne à qui le titre confère la qualité de créancier. »

Art. 978

« Est titre au porteur tout papier-valeur dont le texte ou la forme constate que chaque porteur en sera reconnu comme l'ayant-droit.

Toutefois le débiteur ne peut plus valablement payer lorsque les autorités judiciaires ou de police lui en ont fait défense. »

-pp-

Que garder ? Que jeter ? Que recycler ?

La pénurie de certains matériaux pose à nouveau le problème de la récupération des déchets. Si nous n'en sommes pas encore à recycler le marc de café ou les boîtes de conserves, le verre et le papier ont déjà retenu l'attention des industriels et des services publics.

Au cours d'une Journée technique organisée récemment à l'Ecole polytechnique de Lausanne, on a appris qu'en 1974 il a été récupéré 45 800 tonnes de verre. 1073 communes suisses ont organisé un ramassage régulier. Le verre brisé ou « groisil » peut entrer pour 50 % dans la composition du verre, et il en résulte une économie d'huile lourde de 5 % pour la fusion.

Même si la récupération du verre ne laissait que peu de profit aux communes, il conviendrait d'encourager toutes les localités à l'organiser : plus on aura de déchets à recycler, moins il faudra avoir recours au sable des collines, au carbonate de calcium des mines, et moins les verreries rejettent de gaz et de fumées.

Le problème du papier est peut-être plus complexe. Si on éliminait totalement le papier amené aux usines d'incinération équipées pour produire de la chaleur, cela poserait des problèmes, le papier aidant à la combustion des autres déchets. D'autre part l'afflux de l'offre provoque un certain engorgement du marché. Là encore il faut tenir compte de l'économie d'énergie réalisée, et étudier les répercussions proches et lointaines du recyclage.

Quant aux métaux, leur renchérissement suscite également des précautions.

Ainsi, après le temps du gaspillage effréné, on s'aperçoit que certaines matières premières ne sont pas inépuisables, et le temps de la prudence commande la réflexion. En ce début d'année 1976 propice aux grandes résolutions et aux revues de galetas, on se rappellera qu'il est des choix inéluctables, et que l'industrie peut tirer parti tout aussi bien des vieux lainages que des papiers et des métaux. Plus encore, c'est l'écologie et

la protection des sites qui en profiteront, puisqu'on aura évité de disperser dans la nature ce qui fera l'affaire des industriels et des récupérateurs.

C'est l'Association romande pour la protection des eaux et de l'air (ARPEA), et l'Institut du génie de l'environnement (IGE) qui avaient organisé cette journée d'information.

A. P.

Un petit nœud dans l'organisation des assemblées jubilaires de nos Caisses Raiffeisen

En traçant le titre ci-dessus, nous songeons tout spécialement à l'assemblée jubilaire et à la célébration du 40e ou du 60e anniversaire de la fondation d'une Caisse Raiffeisen. Au cours des dix dernières années, nous avons assisté à de nombreuses manifestations de ce genre. Leur parfait déroulement fut toujours et partout la juste récompense du gros travail assumé par des organisateurs dévoués.

On ne nous en voudra pas cependant si nous nous permettons d'attirer l'attention de nos dirigeants sur un petit « nœud » qui, sans être gordien, devrait être tranché au moment de l'établissement du programme de ces journées. Il s'agit du choix du moment réservé à la présentation du rapport historique ou jubilaire et aux discours des invités.

Dans la règle, les choses se passent ainsi : l'assemblée ordinaire a lieu le matin, autour de 10 h. 30. Selon les tempéraments et les coutumes locales, elle est suivie d'un apéritif offert aux membres, voire à toute la population, dans un établissement public ou sur la place du village. Sur le coup de 12 heures, on se rend en cortège, musique en tête, à la halle de fête où sera servi le banquet. Tout cela est beau et crée une agréable ambiance. Une fois tout le monde en place, d'accortes serveuses s'empresseront de remplir les verres, car notre sens inné et helvétique de l'hospitalité nous interdit d'ouvrir une partie oratoire assez fournie devant un auditoire encore à jeun ! Puis, le maître queux fait apporter l'entrée — là où il y en a — et le potage. C'est le moment solennel de

la passation des pouvoirs : le président cède sa place à un major de table qui fera merveille.

Sa petite « ouverture » est le prélude au premier plat de résistance du menu culinaire : rôti, délices de la borne, et nous en passons. Presque insensiblement, le ton monte. A peine les derniers petits pois rassemblés pour l'ultime coup de fourchette, le maître des cérémonies ouvre la ronde des discours en annonçant la présentation du rapport jubilaire ou historique. A ce moment-là, les convives sont encore réceptifs, tout au plus le personnel s'empressera-t-il de profiter de ce qu'il considère comme un vacuum dans le déroulement du programme pour ramasser assiettes, couteaux etc., tout cela dans ce bruit caractéristique de cantine bien connu du Suisse, grand amateur de banquets et autres festivités de ce genre. Le rapport historique passe relativement aisément la rampe, le micro étant encore parfaitement réglé et l'orateur en pleine forme. Après avoir été très applaudi, celui-ci regagnera sa place où il se trouvera immédiatement aux prises avec le dessert. Avant le café, les autres orateurs se succèdent à la table présidentielle. On accélère un peu le rythme, car l'heure avance. Si un calme relatif est intervenu entre-temps sur le « front du service », exception faite des commandes spéciales (eau minérale, cigares et autres calmants...) le ton des conversations monte, monte... Le(s) petit(s) coup(s) de blanc ou (et) de rouge exercent visiblement leurs effets sur des invités sobres de nature. Presque personne

ne remarque que le bonhomme qui se sent un peu seul derrière son micro commence à douter de l'utilité et de l'opportunité de son intervention. Si ses paroles ne tombent pas dans le désert, elles ne sont guère perceptibles pour les participants plongés dans de profondes discussions entre voisins de table. Le président ou le major de table hésitant souvent à demander le silence, car c'est fête aujourd'hui, il en résulte ici ou là un léger malaise. Certains invités se demandent parfois, à juste titre, s'il n'eût pas été préférable de ne rien dire... Ce sont des cas extrêmes, nous le savons, mais nous en connaissons...

Sans dramatiser les choses, nous croyons qu'il n'est peut-être pas inutile de proposer une solution qui a été adoptée déjà par plusieurs Caisses de Suisse romande.

Le nombre de salles et de restaurants à disposition étant limité dans nos villages, il n'est pas toujours possible de tenir une assemblée jubilaire dans les 4 premiers mois de l'année, délai imposé par les statuts pour l'approbation des comptes. On peut donc très bien, chaque 25 ou 50 ans, faire une exception en prévoyant deux manifestations.

L'assemblée administrative proprement dite, toute simple et sans frais inutiles, avec la présentation des rapports statutaires et l'adoption des comptes aura lieu au cours du premier trimestre déjà, un vendredi soir par exemple. Puis, plus tard — en mai ou juin — on pourra alors convoquer les sociétaires à l'assemblée jubilaire qui comprendra deux actes distincts :

1. d'abord la célébration du jubilé avec les rapports et discours des invités
2. ensuite, le banquet.

Nous avons assisté l'an dernier à une fête ainsi organisée et nous pouvons dire qu'en dépit de leur nombre impressionnant, tous les orateurs ont été écoutés dans le plus grand silence, au cours de la première partie qui débuta à 10 h. 45 et fut close à midi. Les sociétés locales (musique, chœur mixte etc.) se produisirent toutes durant le repas. Au terme d'une belle journée, les participants ne tarirent pas d'éloges, la formule ayant réservé une juste part aux deux parties principales de la fête.

Veut-on éviter la convocation de deux assemblées la même année, on peut alors prévoir de 9 h. 45 à 10 h. 45 l'assemblée administrative, avec les rapports statutaires et l'adoption des comptes et la partie « discours » de l'assemblée jubilaire à 10 h. 45 ou 11 heures.

L'organisation des assemblées générales de nos Caisses est l'une des prérogatives de leurs organes dirigeants. Nous croyons toutefois que ces quelques lignes pourront rendre service aux responsables des assemblées jubilaires des prochaines années.

-pp-

Opinions et commentaires

Célestin vous le dit sans détour

Signe des temps

A l'occasion d'une de nos grandes foires nationales, Célestin — vivement encouragé par sa Célestine — a commandé au stand Y une merveilleuse cocotte qui, selon les tonitruantes exclamations du bonimenteur, assurent la réussite de petits plats tout simplement merveilleux. Expérience faite, les pommes de terre auront certainement toujours le goût de la patate et les nouilles ne seront pas plus « al dente » que celles sorties jadis de la poêle de grand-mère. Le prix ? une paille : 50 francs, avec promesse (gratuite, on le verra par la suite) de

prompte livraison et paiement à réception de la facture.

Quelques jours après la fermeture de l'exposition, un imprimé tombe dans sa boîte aux lettres. En voici la traduction libre, le vendeur-crieur étant entre-temps retourné outre-Sarine :

« Cher client,

Nous aimerions vous envoyer, dans les 2 ou 3 jours qui suivent, la cocotte commandée au stand No 16 de l'exposition...

De nombreuses factures étant en ce moment en suspens, nous nous permettons de vous prier de nous autori-

ser à vous envoyer cette poêle contre remboursement.

Les frais d'emballage et de port sont à notre charge.

En vous remerciant de votre compréhension etc... »

Célestin n'est pas l'homme riche du coin. Fier de nature, il tient toutefois à faire honneur à ses engagements et à sa réputation de bon payeur. Aussi, est-il compréhensible que cette méthode un tantinet cavalière le chiffonne un peu. Car, n'étant ni un Crésus ni un Rothschild, il est certainement compris dans le bataillon des « ceusses » qui... voir ci-dessus. Et malgré sa native modestie, il est froissé. Il ne prise pas les envois contre remboursement, qui lui valent un petit sourire narquois de l'ami Jules, le facteur. Son facteur, membre du comité de la « Raiffeisen » du village, est appelé à examiner ses demandes d'emprunts saisonniers lui permettant de faire le pont jusqu'aux grandes rentrées d'automne...

Célestin saura désormais que l'on n'est jamais aussi bien servi que par les commerces de la place ou de la proche bourgade voisine.

Célestin

37^e assemblée de la Fédération neuchâteloise des Caisses Raiffeisen

Samedi 29 novembre 1975, grande journée du mouvement raiffeiseniste en terre neuchâteloise ; la Caisse de Coffrane, Geneveys-sur-Coffrane et Montmollin a tout mis en œuvre pour recevoir les quelque 210 délégués des 34 Caisses que compte la Fédération. Dans la halle de gymnastique des Geneveys-sur-Coffrane, décorée avec goût, le président, M. Pierre Urfer (Fontainemelon) souhaite la bienvenue aux participants qu'il remercie d'être venus si nombreux et salue les invités: M. Claude Bugnon, chef du service financier de l'Etat, représentant le Gouvernement cantonal, M. Francis Matthey, directeur de l'Ecole d'agriculture de Cernier, M. Lucien Campovono, conservateur du Registre foncier du Val-de-Ruz, M. Laurent Lavanchy, rédacteur de « Campagnes et Coteaux », MM. Werner Martin,



Eric Magnin et Charles Etter, conseillers communaux. L'Union suisse des Caisses Raiffeisen est représentée par M. Roland Séchaud, sous-directeur, et M. Enrico Bodinoli, réviseur.

M. Gustave Jeanfavre, président du comité de direction, apporte le salut de la Caisse organisatrice, puis donne la parole à M. René Gretillat, gérant, qui brosse un historique des communes des Geneveys-sur-Coffrane, Coffrane et Montmollin.

La lecture du procès-verbal de l'assemblée du 30 novembre 1974, à La Chaux-de-Fonds, faite par son auteur, M. Fernand Vaucher (Travers), et la nomination des scrutateurs (Mmes Amez-Drox, de Dombresson, et Gretillat, de Coffrane) ne font l'objet

d'aucune discussion. Les comptes de la Fédération, présentés par le trésorier, M. Roger Hügli, de Colombier, se résument comme suit : recettes : fr. 7471.10 ; dépenses : fr. 5492.40. Boni de l'exercice : fr. 1978.70. Fortune au 31 décembre 1974 : fr. 18 377.80.

Les membres du comité de la Caisse de Cornaux ont vérifié les comptes. Leur porte-parole, M. Tschäppet, remercie le caissier pour la tenue remarquable de la comptabilité et propose à l'assemblée d'en donner décharge au comité. Comme la situation financière de la Fédération est saine, les délégués décident de maintenir les mêmes cotisations pour 1976.

Après La Chaux-de-Fonds, escale au Val-de-Ruz, berceau du mouvement Raiffeisen en terre neuchâteloise ; ainsi s'exprime M. Pierre Urfer en abordant son rapport présidentiel. En effet, durant les années de crise 1935 - 1940, alors que l'économie du pays était plongée dans un certain marasme, le mouvement prit racine au

Pâquier, puis à Coffrane, pour s'étendre ensuite à presque toutes les communes du vallon. La caisse de Coffrane se lança dans l'aventure en novembre 1935 ; entre les mains expertes de MM. Bertrand Perrenoud et Paul Jacot principalement, elle partit en flèche pour occuper aujourd'hui, avec un bilan de 7,5 millions de francs, la première place au district et la troisième sur le plan cantonal, suivant de près Le Locle et Les Ponts-de-Martel. Que ceux qui, hier comme aujourd'hui, y assument des responsabilités, soient félicités et remerciés d'avoir associé la Fédération neuchâteloise au 40e anniversaire de sa fondation.

L'effectif de la Fédération au 31 décembre 1974 était de 3532 membres, soit 114 de plus qu'en 1973. Ainsi, l'appel lancé lors de la dernière assemblée semble avoir été entendu. Les efforts entrepris durant l'exercice écoulé doivent être poursuivis sans relâche, notamment auprès de la jeune génération afin d'élargir et de rajeunir sans cesse la chaîne des raiffeisenistes. La somme des bilans s'élève à 94,7 millions de francs, en progression de 8 millions, ou 9,7 %. Le mouvement général, de 236,9 millions, s'est accru de 41,3 millions ou 21,14 %. Le bénéfice net de 255 000 fr. en chiffre rond affiche, comme il fallait s'y attendre, une diminution par rapport à celui de 1973.

61 millions en épargne (+ 7,1 %), 21,3 millions en obligations (+ 11,3 %), 2,9 millions en comptes

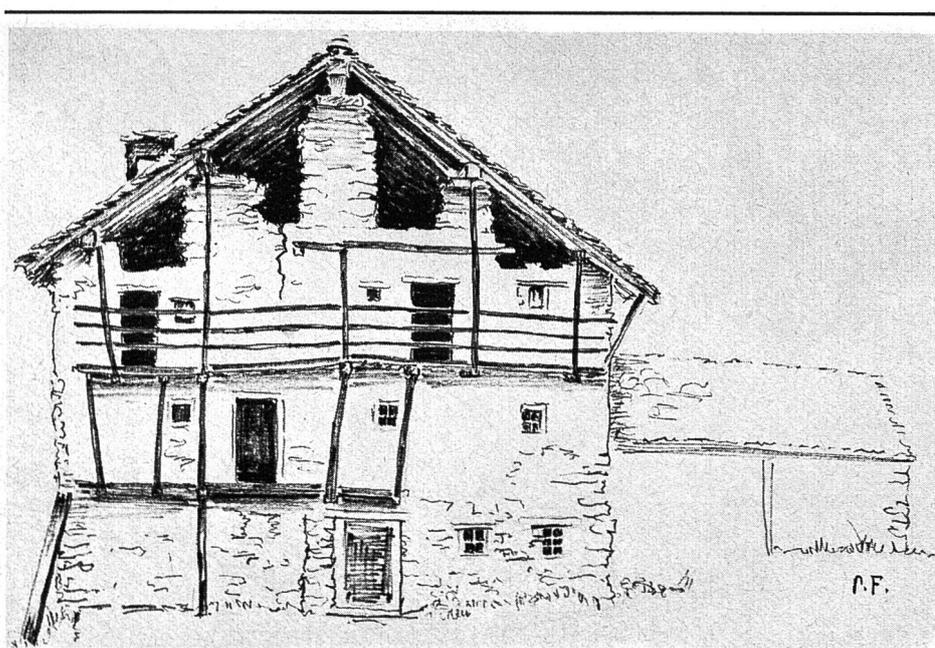
de dépôts (+ 51,4 %) et 1,3 million en crédits de la Banque centrale sont les principaux postes au passif du bilan. A l'actif, les prêts hypothécaires s'élèvent à 66,5 millions (+ 9,8 %), les comptes courants débiteurs à 2,7 millions, les avoirs des Caisses à 17,3 millions, les avances aux collectivités publiques à 2 millions et les réserves à 3,6 millions. En commentant ces chiffres, obtenus au cours d'un exercice qui fut marqué entre autres par le déséquilibre des taux et les restrictions de crédits, M. Urfer a relevé la confiance dont les Caisses Raiffeisen jouissent dans les milieux qu'elles desservent.

Le président extrait ensuite de son agenda les heures grises et les heures claires qui ont marqué la vie des Caisses neuchâteloises durant l'année écoulée ; aux heures grises, les décès de 7 membres fondateurs : MM. Fernand Johner, Boudevilliers ; Ernest Matthey, Le Cerneux-Péquignot ; Willy Nicolet, Le Locle ; Paul Clerc, Saint-Sulpice ; Willy Barbezat, La Côte-aux-Fées ; Charles Schneeberger, Môtiers et Henri Corthésy, Les Hauts-Geneveys. Le président rend hommage à leur dévouement et présente à leurs familles ses condoléances sincères ; aux heures claires, le 40e anniversaire de la Caisse du Pâquier, le 25e anniversaire de celle de Colombier, le congrès de Lucerne, qui réunit 2300 délégués et qui fut un grand succès grâce au travail des dirigeants de l'Union. Un souhait : que les Caisses

neuchâteloises soient plus nombreuses à se faire représenter à de telles manifestations. M. Urfer brosse ensuite un tableau de l'économie mondiale, bien malade, et qui, après un grand choc, subira une longue convalescence. Le coup de frein était certes nécessaire, mais nous l'aurions voulu plus progressif. Ce sont les très jeunes qui vont payer pour une situation dont ils ne sont pas responsables. Le président conclut en recommandant à chacun de rester fidèle et solidaire au mouvement raiffeiseniste à l'heure où personne ne peut dire avec certitude comment va évoluer la situation, et en formant des vœux pour les Caisses Raiffeisen neuchâteloises et suisses.

Toujours attendus avec intérêt, les commentaires d'actualité de M. Roland Séchaud, sous-directeur de l'Office de révision de Saint-Gall, ont porté sur l'évolution du mouvement Raiffeisen suisse, dont le bilan général atteint 7,7 milliards ; l'épargne, répartie sur 874 000 livrets, se monte à 4,5 milliards ; l'effectif des membres est supérieur à 183 000. M. R. Séchaud apporta le salut, les félicitations et les vœux de la direction centrale et se plut à relever l'heureuse évolution des Caisses neuchâteloises et du mouvement tout entier. Il remercia les gérants qui, par un bouclage rapide, facilitent grandement le travail de l'Office de révision. Il s'étendit ensuite sur des questions techniques d'organisation, puis développa plus longuement le problème des crédits de construction, secteur où plusieurs Caisses subirent les fâcheuses conséquences de certains abus et le chapitre des taux d'intérêt préconisés par l'Union pour 1976, en relevant qu'à l'heure actuelle, nombreux sont ceux qui renoncent à investir ou à construire pour préférer le 3e pilier. Cette énorme masse d'argent en épargne risque d'influencer sérieusement les taux dans un proche avenir. En terminant son exposé, M. Séchaud rappela aux dirigeants et aux gérants que la prudence, en cette période troublée, devait être sans cesse à l'ordre du jour.

Comme chaque année, les dirigeants qui ont œuvré 25 ans au service de leur Caisse sont fêtés. M. Urfer remit, sous les acclamations, les portefeuilles souvenirs à MM. Armand Robert et Wilfried Jacot de Brot-Plamboz, en les félicitant et en formant des vœux pour leur activité au sein de leur Caisse.



Un chalet du Val d'Aoste. Remarquez comme la grange comporte de larges ouvertures qui donnent l'impression d'une construction non terminée. (P. F.)

Le projet de révision des statuts de l'Union, élaboré par une commission d'experts, est présenté par M. Roland Séchaud. Il a été soumis à toutes les Fédérations et sera adopté lors du congrès de Lausanne. Dans un commentaire détaillé et précis, le délégué de Saint-Gall a particulièrement développé les principales modifications imposées par les nouveaux statuts des Caisses et la loi sur les banques ; ce sont notamment l'autonomie de l'Office de révision, la création possible de succursales, la formation des membres dirigeants, l'assemblée des délégués et la revalorisation des Fédérations.

Dans les propositions individuelles, l'on discuta : de la suppression, souhaitée par plusieurs Caisses, de la taxe perçue par le centre mécanographique sur chaque compte épargne ; d'un système d'alarme anti-vol ; des cours de formation organisés par l'Union pour les gérants et les présidents des comités.

A l'issue de l'assemblée, les participants ont dégusté un vin d'honneur offert par les communes des Geneveys-sur-Coffrane, Coffrane et Montmollin, puis se sont retrouvés à l'Hôtel des Communes où leur fut servi un excellent repas au cours duquel les délégués ont écouté le message du représentant de l'Exécutif cantonal, M. *Claude Bugnon*, chef du service financier de l'Etat et les souhaits de bienvenue de M. *Werner Martin*, président de commune des Geneveys-sur-Coffrane. Dirigée par M. René Gretillat, gérant de la Caisse de Coffrane, la partie récréative connut un franc succès, grâce aux productions fort goûtées de la fanfare municipale des Geneveys, sous la baguette de M. Paul Thomi, du Chœur d'hommes dirigé par M. Yvan Deschenaux, et surtout de son groupe folklorique « Chantalor ».

Et ce n'est que tard dans l'après-midi que se termina, dans une ambiance sympathique, cette journée raiffeiseniste. RG

fondateur de notre Caisse en 1948, s'y fit remarquer par son entregent, sa bonne humeur et son sens du devoir qui lui fit accepter, le 26 février 1962, le poste de président du comité de direction.

A la tête de notre Caisse villageoise jusqu'à sa mort, M. Borloz savait allier à une direction ferme une compréhension de tous les problèmes et un art particulier pour arrondir les angles.

Ce départ si subit cause un vide qu'il sera très difficile de combler car le disparu avait des qualités de cœur et de droiture que chacun ressentait et qui rendent son remplacement très ardu.

Le défunt avait également joué un très grand rôle au sein des autorités communales : il fut municipal pendant 8 ans et syndic durant 12 ans.

Débordant d'activité, il fut entre autres fondateur du chœur mixte qu'il présida une vingtaine d'années, membre fondateur de la section Plaine du Rhône de la FVAV, dont il était encore membre du comité. Sa grande connaissance de la race chevaline l'a désigné comme membre du comité du Syndicat chevalin d'Ormonts - Plaine du Rhône, dont il fut président durant de nombreuses années ainsi que comme expert au marché-concours du Comptoir suisse à Lausanne. Au service militaire, il était chef de l'escadron de dragons 3 et 31 et membre honoraire des DGM.

Il s'était également dévoué en tant que président de l'assemblée de paroisse, membre de la commission scolaire et de la société de tir. Il eut également beaucoup d'autres activités que, faute de place, nous ne pouvons énumérer ici.

Les centaines de personnes qui accompagnèrent M. Borloz à sa dernière demeure furent un témoignage émouvant de l'estime que la population de la région avait pour le regretté disparu.

Que sa famille, et particulièrement son épouse, veuille bien croire à notre très profonde sympathie et soit assurée que tous ceux qui ont connu leur regretté disparu garderont de lui un lumineux souvenir.

Au nom de la Caisse Raiffeisen de Noville

Le secrétaire : G. Rothen

Nouvelles des Caisses affiliées



Vermes

Vendredi 13 février, membres et conjoints de la Caisse Raiffeisen étaient invités à l'assemblée générale qui s'est tenue à la Halle de gymnastique, sous la présidence de M. Augustin Fleury. Plus de 100 personnes y prenaient part. Du rapport présidentiel et de l'exposé du caissier, M. Marcel Aubry, retenons ce qui suit :

Cette coopérative d'épargne et de crédit est forte de 90 membres ; le bilan totalise plus de 2,9 millions (augmentation de 14 %) et le roulement dépasse les 6,5 millions de francs. Le bénéfice de 1975 de fr. 9269.60 porte la réserve à 86 923 francs.

Après le rapport du conseil de surveillance, présenté par M. Charles Fleury, président, les comptes sont acceptés à l'unanimité.

M. Marcel Bindy est réélu membre du comité de direction. Ensuite de démission de M. Antoine Stadelmann au conseil de surveillance, c'est M. Gérard Wolff, sur proposition du comité, qui est appelé à lui succéder.

M. Augustin Fleury, président, remercie chaleureusement M. Stadelmann qui a fonctionné à ce poste dès la fondation de la Caisse en 1944, soit durant 32 ans, et lui remet une attention en signe de reconnaissance.

Jura

Après le paiement de l'intérêt de la part sociale, l'assemblée est levée.

C'est alors qu'un excellent repas est servi à chacun. Que tous ceux qui ont contribué à la réussite de cette belle soirée soient vivement remerciés, sans oublier l'apprenti-cuisinier débrouillard Germain du Moulin qui a transpiré devant ses fourneaux et qui, surtout, nous a gâtés avec son fameux dessert ! Un grand merci va également à tous les dirigeants et leurs épouses, aux jeunes gens qui, d'une façon ou d'une autre, ont activement collaboré à la réussite de cette soirée, sans omettre les jeunes frères accordéonistes Joseph et Etienne.

La soirée se prolonge dans une ambiance familière fort sympathique. Il est bien tard lorsque chacun s'en retourne chez soi, satisfait d'avoir renforcé les liens qui unissent les habitants de notre petit village et d'avoir passé une agréable soirée !

In memoriam

† M. Jean Borloz, Noville

Le 17 décembre dernier, c'est avec stupeur et consternation que la population de Noville et de la région avoisinante apprit le décès subit de M. Jean Borloz.

Pour les raiffeisenistes, c'est une perte cruelle car le défunt, membre

Bilan de la Banque centrale de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen au 31 décembre 1975

Actifs	fr.	Passifs	fr.
Caisse, compte de virement et compte de chèques postaux	104 612 410.35	Engagements en banque à vue	578 900.38
Avoirs en banque à vue	797 751.18	Avoirs des Caisses affiliées à vue	425 445 117.42
Avoirs en banque à terme dont fr. 192 500 000.— échéant dans un délai de 90 jours	330 500 000.—	Avoirs des Caisses affiliées à terme	1 487 376 460.10
Avances aux Caisses affiliées	34 662 717.99	Créanciers à vue	20 585 123.22
Effets de change et papiers monétaires dont fr. 25 800 000.— de bons du trésor et rescriptions	37 239 273.65	Créanciers à terme dont fr. 3 540 000.— échéant dans un délai de 90 jours	5 940 000.—
Comptes courants débiteurs en blanc	5 665 755.85	Dépôts d'épargne	43 565 976.29
Comptes courants débiteurs gagés dont fr. 18 389 067.50 garantis par hypothèques	27 396 525.26	Carnets de dépôts et de placement	17 707 488.31
Avances et prêts à terme fixe gagés dont fr. 2 729 498.60 garantis par hypothèques	5 154 762.—	Obligations de caisse	39 259 000.—
Crédits en compte courant et prêts à des collectivités de droit public	291 218 231.54	Prêts sur lettres de gage	4 000 000.—
Placements hypothécaires	375 111 949.15	Autres passifs	30 950 545.01
Fonds publics et titres	891 860 000.—	<i>Fonds propres *</i>	
Participations permanentes	740 022.—	Parts sociales	fr. 65 000 000.—
Immeubles à l'usage de la banque	11 100 000.—	Réserves	fr. 20 600 000.—
Autres immeubles	1 108 161.95	Solde du compte de profits et pertes	fr. 201 723.84
Autres actifs	44 042 773.65		85 801 723.84
Total du bilan	<u>2 161 210 334.57</u>	Total du bilan	<u>2 161 210 334.57</u>
		Avals et engagements p. cautionnement	23 120 966.15
		Capital non libéré sur actions	1 375 250.—
		Actifs à l'étranger	215 254.08

* Avec les fr. 65 000 000.— que représente pour les Caisses affiliées l'obligation d'effectuer au besoin des versements supplémentaires selon l'article 9 des statuts, le capital de garantie s'élève à fr. 150 801 723.84.

Compte de profits et pertes pour 1975

Produits	fr.	Charges	fr.
Intérêts créanciers	69 873 757.58	Intérêts débiteurs	93 122 795.54
Produit des effets de change et des papiers monétaires	1 935 407.73	Organes de l'Union et personnel de la Banque centrale	2 611 818.75
Produit des commissions	1 131 265.43	Personnel, frais de voyage et autres frais de l'Office de révision	4 350 123.80
Produit des opérations sur devises et sur métaux précieux	121 700.75	Contributions aux institutions de prévoyance pour le personnel	547 823.50
Produit des titres	36 961 007.60	Frais généraux et de bureau, congrès, Banque centrale	742 239.18
Produit des participations permanentes	125 786.45	Impôts	2 823 937.65
Divers	76 307.97	Amortissements et provisions	2 480 276.05
Emoluments de révision	1 097 941.40	Bénéfice net	4 644 160.44
	<u>111 323 174.91</u>		<u>111 323 174.91</u>
Répartition proposée du bénéfice		Bénéfice net	
Intérêts aux parts sociales : 5 % de fr. 60 000 000.— (état au 31 décembre 1974)	3 000 000.—	Solde du compte de profits et pertes	4 644 160.44
Versement au fonds de réserve	1 600 000.—	Solde reporté de l'exercice précédent	157 563.40
Report à compte nouveau	201 723.84	Montant total à disposition de l'assemblée des délégués	4 801 723.84
	<u>4 801 723.84</u>		<u>4 801 723.84</u>